

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL

---

SEANCE DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le 8 octobre par Monsieur NICOLIN, s'est réuni sous sa présidence en séance publique, salle Charles de Gaulle à l'Hôtel de Ville.

### Présents

---

M. Yves NICOLIN, M. Lucien MURZI, M. Jean-Jacques BANCHET, Mme Corinne TRONCY, M. Fabien LAMBERT, Mme Catherine DUFOSSE, M. Gilles PASSOT, Mme Fanny FESNOUX, Mme Marie-Laure DANA BURNICHON, M. Edmond BOURGEON, Mme Héléne LAPALUS, M. Christophe PION, M. Guy SERGENTON, Mme Catherine BRUN, M. Christian DORANGE, Mme Valérie PROST MALLET, Mme Virginie BERNIER, M. Guillaume BRASSEUR MINARD, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU (jusqu'à la délibération n° 9 incluse), Mme Jade PETIT, M. Mahdi NOUIBAT, Mme Vanessa BARBANT, Mme Vickie REDEUILH, M. Yohan RIVOLLIER (jusqu'à la délibération n° 17 incluse), M. Quentin GUILLERMIN, M. Alexandre GRANGE, Mme Christine CHEVILLARD, M. Bernard GERBOT, M. Denis VANHECKE, Mme Marie-Hélène RIAMON, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Andrea IACOVELLA.

### Absents ayant donné pouvoir

---

Mme Clotilde ROBIN à M. Fabien LAMBERT, Mme Sophie ROTKOPF à Mme Corinne TRONCY, M. Pascal LASSAIGNE à M. Lucien MURZI, Mme Maryvonne LOUGHRAIEB à Mme Héléne LAPALUS, Mme Adina LUPU BRATILOVEANU à Mme Fanny FESNOUX (à partir de la délibération n° 10), M. Yohan RIVOLLIER à M. Alexandre GRANGE (à partir de la délibération n° 18), M. Romain BOST à Mme Vanessa BARBANT, Mme Fadwa FADHLOUN à Mme Valérie PROST MALLET, M. Franck BEYSSON à M. Bernard GERBOT.

### Secrétaire

---

Mme Vickie REDEUILH est élue secrétaire.

### Adoption des procès-verbaux

---

Le procès-verbal de la séance de 16 septembre a été soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

## EDUCATION - JEUNESSE

### 1. Bilan des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes - Année 2020-2021

---

Monsieur le Maire : Une fois par an, nous avons le privilège d'accueillir une partie du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes pour pouvoir nous présenter leur bilan et ensuite échanger avec eux sur ce bilan et bien sûr les perspectives.

Ce soir, nous allons le faire concernant l'année scolaire 2020-2021. Je vais demander tout de suite à Hélène Lapalus, notre Adjointe, que je remercie vivement de son implication sur ce dossier, c'est vrai qu'elle y passe du temps et de l'énergie, d'une part, nous faire cette présentation, ensuite nous regarderons, je pense, un petit clip et enfin, nous engagerons un dialogue avec les jeunes ici présents.

Madame Lapalus : L'année scolaire 2020-2021 étant terminée, il convient à présent de dresser le bilan des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes.

Bien que limité par la période de crise sanitaire, ce bilan est présenté par le biais d'un vidéo-clip. Il retrace les différents temps forts et actions de ces deux conseils avec entre autres :

- le projet de collecte de cheveux pour lutter contre la pollution ;
- la mise en peinture des barrières de l'école du Mayollet ;
- la réalisation de clips sur l'environnement par le Conseil Municipal des Jeunes ;
- la réalisation de clips sur les gestes barrières par le Conseil Municipal d'Enfants ;
- la préparation des Assises de la jeunesse ;
- le projet de création du cimetière pour animaux ;
- la visite du mémorial de Nantua.

*Le clip est projeté.*

Madame Lapalus : Les Conseillers ne font pas rien. Malgré la crise, nous avons quand même réussi à faire pas mal de choses. Nous avons des projets qui aboutissent, notamment celui du cimetière pour animaux. Les enfants sont super contents. Il y a un autre projet qui me tient à cœur aussi mais je vais laisser Junie en parler.

Junie : Le projet de collecte de cheveux pour lutter contre la pollution. Nous allons récupérer les cheveux chez les coiffeurs pour créer un filtre à hydrocarbure dans le canal.

Monsieur le Maire : Pourquoi nous prenons les cheveux pour créer un filtre à hydrocarbure ?

Junie : Pour lutter contre la pollution.

Monsieur le Maire : Mais pourquoi avec des cheveux ? Pourquoi pas avec des feuilles mortes, du papier ou pourquoi pas de la laine ? Est-ce que tu sais pourquoi ? Et bien parce que les cheveux ont bizarrement un pouvoir d'absorption des hydrocarbures extraordinaire. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous avons de plus en plus de ports sur la Méditerranée ou l'Atlantique qui utilisent cela de façon à ce que, par exemple, des échappements de bateaux ou du carburant qui peut tomber au moment où les bateaux font le plein, peut être ainsi capté par ces filtres à hydrocarbure. Cela permet de préserver l'environnement. Vous en êtes où de ce projet ?

Junie : Nous avons été voir les coiffeurs, mais ils n'ont pas répondu à Hélène et François lorsqu'ils les ont appelés.

Monsieur le Maire : Pourtant, nous en avons vu qui vous présentaient, dans le clip, un sac.

Madame Lapalus : Ce qu'elle veut dire c'est que l'association ne nous répond pas.

Monsieur le Maire : L'association ?

Madame Lapalus : L'association des coiffeurs, malgré tous les mails que nous avons envoyés, les appels téléphoniques ...

Monsieur le Maire : C'est une association qui est où ?

Madame Lapalus : Elle est basée dans le Var.

Monsieur le Maire : C'est l'association nationale.

Madame Lapalus : Oui.

Monsieur le Maire : Je vais m'en occuper. Nous allons monter au créneau.

Madame Lapalus : Justement, nous allons te faire faire un courrier, tu auras peut-être plus de poids que nous car c'est un projet que nous voudrions qui aboutisse. Et puis, il y a certains coiffeurs qui sont un petit peu réticents pour adhérer. Ce n'est quand même pas très cher pour l'adhésion à cette association. C'est 30 € à l'année.

Monsieur le Maire : Certes.

Madame Lapalus : Là, nous rencontrons quelques difficultés, mais nous allons y arriver.

Monsieur le Maire : Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil Municipal ...

Madame Lapalus : Allez vous faire couper les cheveux.

Monsieur le Maire : La prochaine fois que vous allez chez le coiffeur, vous dites à votre coiffeur d'adhérer à l'association.

Monsieur Murzi : Pour moi cela va être compliqué Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Alors M. Murzi, cela va être compliqué.

Madame Lapalus : Je pense à Lucien et à Mahdi, nous allons avoir du souci.

Monsieur le Maire : M. Nouibat même chose, ça ne fait rien, allez-vous faire faire la barbe. D'autres sujets que vous souhaitez aborder ?

Nihal : Le projet de création de nouvelles boîtes à livres dans les écoles au Mayollet, à Fontquentin et au quartier Mâtel.

Monsieur le Maire : Vous avez déjà pris contact avec les écoles ?

Nihal : Oui.

Monsieur le Maire : Elles sont favorables ?

Nihal : Oui.

Monsieur le Maire : Il ne reste plus qu'à mettre tout cela en musique. Très bien. Une autre idée encore qui est dans les tuyaux ?

Ilyès : La mise en place des nouveaux cendriers de vote que nous avons customisés et qui vont être installés bientôt.

Monsieur le Maire : Où est-ce qu'ils vont être installés ?

Madame Lapalus : Devant les lycées.

Monsieur le Maire : D'accord.

Madame Lapalus : C'est là que nous avons remarqué qu'il y avait le plus de mégots de cigarettes qui traînaient.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que cela veut dire ? Que les lycéens ne sont pas respectueux de l'environnement ?

Madame Lapalus : Pas vraiment.

Monsieur le Maire : Il faudrait peut-être que leurs cadets leur fassent passer le message ?

Madame Lapalus : Oui.

Monsieur le Maire : D'abord, un, qu'ils ne fument pas et de deux, s'ils fument qu'ils mettent leur mégot dans les endroits appropriés.

Madame Lapalus : Je vais laisser la parole aux plus grands, conseillers des jeunes.

Florian : Tout d'abord, nous avons réalisé des clips pour sensibiliser les gens à arrêter de polluer. Cela nous a enseigné quelques valeurs, nous a appris le rôle de l'acteur, faire des scénarios et être organisés.

Nous avons voyagé au mois de juin-juillet à Nantua. Nous avons visité le Musée de la Résistance. Cela nous a appris beaucoup de choses sur la Seconde Guerre Mondiale et les déportés. C'était enrichissant culturellement et cela nous a tous rapprochés ensemble.

Ellana : Nous sommes aussi sur la préparation des Assises de la jeunesse. C'est une rencontre entre tous les Conseillers Jeunes Départementaux pour faire des sortes de mini-jeux instructifs pour qu'après nous puissions développer des projets que nous voudrions émettre à notre ville. Cela nous permettra de voir ce que pensent d'autres jeunes dans les secteurs autre que Roanne.

Anaé : Comme vous avez pu le voir dans le clip, nous avons créé un compte « TikTok ». Il a été créé suite à plusieurs rencontres avec le service Communication. En plus des Assises de la jeunesse, nous avons un deuxième projet qui nous tient à cœur parce que lors de diverses réunions, nous avons commencé à parler du harcèlement et de tout ce qui était la scarification.

Il y a quelques années, nous avons déjà réalisé un premier court-métrage et nous avons souhaité en refaire un deuxième. Nous ne savons pas forcément si nous allons le porter pour cette année ou l'année prochaine, mais cette année nous comptons faire un micro-trottoir pour parler des cas de harcèlement avec des jeunes. On compte, à la suite de tout cela, faire une semaine contre le harcèlement pour vraiment sensibiliser les jeunes.

Malgré ces années très compliquées à cause du COVID, nous aimerions remercier le service Jeunesse, Hélène, François, Aurore, Emilie qui nous accompagnent et qui font tout leur possible pour que tout ce que l'on souhaite faire soit réalisable.

Monsieur le Maire : Félicitations à tous.

Monsieur Vanhecke : Je ne reviendrai pas sur le Conseil Municipal des Jeunes, je trouve qu'ils font un très bon travail.

J'avais simplement une demande d'information et je l'ai eue dans le reportage concernant la collecte des cheveux. Je voulais savoir comment ils étaient accompagnés ? Quelle était la procédure pour mettre en place cette récolte, cueillette de cheveux ? C'est vrai qu'il y a plusieurs associations qui existent, vous avez cité, tout à l'heure, l'association des coiffeurs justes, il y a aussi Capillum, d'autres structures. J'aimerais savoir comment c'est programmé ? Comment elle se déplace ? Comment les professionnels, effectivement, est-ce qu'ils ont un contrat ? Comment cela se passe ? Je voudrais avoir plus d'informations sur le déroulé de cette initiative qui est très bonne.

Monsieur le Maire : Nous vous transmettrons tous ces éléments par mail. François, directement à l'ensemble du Conseil Municipal s'il vous plaît. Y a-t-il d'autres questions avant que nous abordions les délibérations du Conseil ?

En tout cas, merci à vous, merci de votre présence et bon courage pour cette année et l'année prochaine.

Le Conseil Municipal prend connaissance du bilan des Conseils Municipaux d'Enfants et de Jeunes.

## ADMINISTRATION MUNICIPALE

### **2. Exercice des pouvoirs délégués du Maire - Compte rendu**

---

Monsieur le Maire : Je me dois de vous rendre compte de décisions qui ont été prises entre les deux Conseils Municipaux, les pouvoirs du Maire, concernant les propriétés communales et la culture. Vous avez pu voir que nous avons reçu un leg de Madame Julienne Nodin, décédée, en la remerciant, notamment de 300 objets divers (petits mobiliers, vases, faïences et autres). Nous sommes en phase d'inventaire de ces objets.

### **3. Désignation de représentants au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire Territoire d'Energie (S.I.E.L. T.E.) - Modification**

---

Madame Dana Burnichon : C'est par une courte délibération que nous informons que Lucien Murzi, titulaire et Christophe Pion, suppléant, ont fait savoir leur impossibilité de siéger au sein du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire).

Désignés lors de la séance du 23 mai 2020 pour siéger au sein de cette instance, il convient donc aujourd'hui de les remplacer.

Il est procédé à une élection et le résultat est le suivant :

- M. Pascal LASSAIGNE, en qualité de titulaire ;
- M. Christian DORANGE, en qualité de suppléant.

Les Groupes "Collectif 88 %", "A Gauche pour Roanne" et M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble", se sont abstenus.

### **4. Lancement des marchés publics - Information**

---

Monsieur Grange : Ce soir, nous annonçons le lancement de six marchés publics, quatre de travaux et deux de services. Nous avons notamment l'aménagement de l'aire de jeux au parc Fontalon pour sa deuxième tranche. Cette opération porte sur la modernisation du parc Fontalon. La première tranche a été réalisée en 2020 concernant l'extension du parking face à la Patinoire et la modification du bassin en rivière sèche. Le présent dossier porte sur la deuxième tranche de travaux avec la rénovation et le déplacement de l'aire de jeux.

Nous lançons également la rénovation énergétique du groupe scolaire Arsenal. Le bâtiment simple rez-de-chaussée a été construit en 1967. Les parois verticales ne sont pas isolées et les menuiseries des salles de classe sont en simple vitrage. Une phase de travaux de remplacement de la couverture a été réalisée, la consommation d'énergie de chauffage du bâtiment est importante et le bâtiment est peu confortable l'hiver. Il est donc envisagé la rénovation énergétique.

Ensuite, nous annonçons le remplacement et la mise en place de matériel d'éclairage public, de luminaires et de mâts. C'est un marché renouvelable sur quatre ans.

Nous avons le marché portant sur le diagnostic amiante hydrocarbures aromatiques polycycliques. Il s'agit du renouvellement du marché pour des prestations permettant la recherche d'amiante et d'hydrocarbure aromatique polycyclique autrement dit HAP en teneur élevée dans les enrobés bitumeux des chaussées de la voirie communale. L'objectif est donc d'établir la présence ou l'absence d'amiante en teneur élevée dans les enrobés afin d'adapter en conséquence les moyens à mettre en œuvre pour les travaux de réfection et de réhabilitation.

Nous avons un marché de prestation de géomètre expert diplômé de typographe. C'est aussi un marché renouvelable sur quatre ans ayant pour but de solliciter des bureaux spécialisés pour les prestations de géomètre pour le compte de la ville.

Enfin, un marché de détection de géolocalisation et de géoréférencement des réseaux enterrés et aériens de la ville de Roanne. Un marché renouvelable sur quatre ans afin de réaliser la détection des réseaux sensibles ou non sensibles aériens ou souterrains, leur géolocalisation et géoréférencement suivi d'un report de données relevées sur plan et l'établissement d'un rapport, le piquetage et le marquage.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## RESSOURCES HUMAINES

### **5. Mandat spécial - Frais de déplacement des élus – Approbation**

---

Madame Lupu Bratiloveanu : Comme habituellement, nous vous rendons compte des frais de déplacement et mandats spéciaux délivrés aux élus qui ont effectué des déplacements à titre exceptionnel dans l'intérêt de la ville de Roanne.

Il s'agit de :

- M. Yves Nicolin, concerné pour un déplacement à Paris dans le cadre du projet Cœur de Ville qui s'est tenu du 6 au 8 septembre dernier ;
- M. Gilles Passot pour un déplacement du 14 septembre 2021 au 17 septembre 2021 à Lyon pour la Conférence Régionale du sport.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de délivrer un mandat spécial aux élus suivants :

- \* Yves NICOLIN, pour le déplacement du 6 au 8 septembre 2021 à PARIS dans le cadre du projet « Cœur de Ville » ;
- \* Gilles PASSOT, pour les déplacements du mardi 14 septembre 2021 et du vendredi 17 septembre 2021 à LYON pour la Conférence Régionale du sport ;

et de leur accorder le remboursement des frais forfaitairement, « dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat ».

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

## FINANCES – MOYENS GENERAUX

### **6. Renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) relative au forfait post-stationnement (F.P.S.) - Approbation**

---

Monsieur Bourgeon : La Ville de Roanne régleme le stationnement payant sur le domaine public et notamment le forfait post-stationnement (F.P.S.)

Pour autant, l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) assure, pour la Ville de Roanne, l'envoi des avis de contravention aux contrevenants, dans le délai de 3 jours, si l'amende n'est pas réglée.

L'ANTAI peut éventuellement exercer des corrections voire des rétrocessions du montant du F.P.S. majoré à 40 € vers le montant initial de 25 € si le Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) est accepté.

Ainsi, la convention ANTAI nécessite d'être renouvelée et prendra effet à la signature des deux parties jusqu'à son terme le 31 décembre 2023.

Madame Chevillard : Simpleme une question pour savoir un petit peu ce que cela représente annuellement, mais je pense en moyenne puisque c'est difficile de dire autrement, les recettes et les dépenses par rapport à cette opération.

Monsieur Bourgeon : Depuis l'installation du F.P.S., pour l'année 2018, le montant du F.P.S. payé à 17 € a rapporté la somme de 155 473,30 €. La somme reversée par l'ANTAI à 35 € représente la somme de 105 673,06 €. Après, j'ai tout un détail des années précédentes, jusqu'au 31 août puisqu'après, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, le F.P.S. est passé à 40 €.

Monsieur le Maire : Il faut savoir qu'en nombre, en 2018, 15 371 F.P.S. que ce soit à 17 € ou 35 €. En 2019, 10 906 soit une baisse de 50 %, en 2020 : 9 460.

Monsieur Bourgeon : En 2021, si je peux me permettre, 9 438 F.P.S. à 17 € et pour le mois de septembre, 1 972 à 25 €.

Monsieur le Maire : Nous sommes sur un rythme de 14 500.

Monsieur Bourgeon : Oui à peu près.

Monsieur le Maire : Nous remontons sur une année à peu près normale, comme 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec l'ANTAI.

## **7. Adhésion au club Cœur de Ville pour le Programme National Action Cœur de Ville – Approbation**

---

Monsieur Banchet : Comme vous le savez, depuis 2018, la Ville de Roanne fait partie des 222 villes qui ont été retenues dans le Programme National Action Cœur de Ville proposé par l'Etat dont le but est la redynamisation des centres-villes et des villes moyennes.

Ce programme nous permet de mobiliser des financements de l'Etat, de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que les opérateurs publics ou privés.

Le club Cœur de Ville a été créé, auquel la Ville de Roanne souhaite adhérer, dont le but est d'avoir un espace d'échanges entre élus, entreprises et institutionnels sur les problématiques autour de la revalorisation des centres-villes.

Le montant mensuel de cette adhésion s'élève à 1 250 € H.T..

Monsieur le Maire : Annuel.

Monsieur Banchet : C'est annuel.

Madame Riamon : C'est très bien ce genre de club, d'initiative, aussi bien en tant qu'élus que professionnels, je connais bien ce genre de structures. Je trouve que c'est très profitable mais ce qui m'étonne c'est qu'il faut cotiser. C'est un programme porté par l'Etat, largement promu par l'Etat. Le temps passé des agents publics de l'Etat et des collectivités a déjà un coût conséquent même si nous pouvons en retirer du bénéfice. Je me dis tout simplement c'est le principe. Le montant ce n'est pas la question, mais sur le principe. Sur le montant, sur l'argent collecté, finalement, il va servir à quoi cet argent ?

Monsieur le Maire : J'imagine à faire fonctionner la structure, à transmettre de l'information, à faire venir des intervenants pour des colloques, vous le savez aussi bien que moi. Maintenant, j'aurais préféré comme vous, je vous rejoins tout à fait, que cela soit gratuit mais il se trouve que cela ne l'est pas. Dans notre monde actuel, peu de choses sont gratuites et celle-ci n'échappe pas à la règle visiblement.

Madame Riamon : Je n'avais pas connaissance que nous devions renflouer la poche de la Caisse des Dépôts.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si c'est la Caisse des Dépôts qui est à l'origine de ce club. Aujourd'hui, je veux bien prendre la tête d'un nouveau club gratuit mais je ne suis pas sûr d'avoir le temps pour fédérer tout cela.

En tout cas, comme nous devons y revenir annuellement, nous allons y aller cette année pour 1 250 € tout en souscrivant à ce que vous venez de dire, en disant que c'est dommage que ce ne soit pas gratuit et en plus c'est plutôt assez élevé comme cotisation. Nous verrons si c'est profitable. Si cela ne l'est pas, rassurez-vous, vous connaissez mon instinct un peu radin, cela nous permettra de revenir là-dessus.

Madame Riamon : Peut-être vous pourriez faire une proposition au sein de la Fédération des Villes de France parce que, quand même, tout le monde est concerné à peu de choses près. Il y a peut-être un truc à trouver pour que nous ne repayons pas.

Monsieur le Maire : Nous en reparlerons à la prochaine Assemblée Générale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'adhésion de la Ville de Roanne au club Cœur de Ville pour une cotisation annuelle de 1 250 € H.T..

Le Groupe "A Gauche pour Roanne" s'est abstenu.

## CADRE DE VIE

### **8. Opération Foch Sully - Concession d'aménagement avec la SEMOP Foch Sully - Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) - Année 2020 - Avenant n° 5 au traité de concession avec la SEMOP Foch Sully - Approbation**

---

Monsieur Murzi : Dans le cadre de ce projet Foch Sully, la Ville de Roanne a, par délibération du 22 mai 2017, autorisé la signature du traité de concession de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) avec la Société d'Économie Mixte à OPération unique (SEMOP) Foch Sully, qui est entré en vigueur le 22 novembre 2018.

Comme chaque année, nous devons présenter au Conseil Municipal le Compte Rendu Annuel d'activités à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Ce document détaille les éléments suivants :

- le bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part l'estimation des recettes et des dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;

- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières réalisées pendant la durée de l'exercice ;
- le cas échéant un compte-rendu de l'utilisation des subventions versées par d'autres personnes publiques à l'opération d'aménagement ;
- un plan détaillé faisant apparaître les surfaces acquises et restant à acquérir, les surfaces commercialisées et restant à commercialiser, les surfaces publiques ou communes pouvant être cédées ;
- la valeur du stock de terrain inscrit dans ses comptes ;
- le planning recalé de l'opération ;
- une note de conjoncture sur l'opération.

Bien évidemment, sur cette note de conjoncture, vous remarquerez que l'année 2020 a été une nouvelle fois marquée par la crise sanitaire et économique. Nous avons donc souhaité revoir notre programme et l'adapter au plus près des évolutions et des demandes, notamment, des futurs acquéreurs des logements, voire même un abandon du projet hôtel compte tenu de la difficulté mondiale de l'hôtellerie.

Les commerces, les logements et la résidence séniors sont donc bien évidemment toujours dans notre projet n° 2, mais comme nous vous l'avons présenté il y a quelques semaines en séance privée, avec une dimension environnementale plus importante afin de laisser place à la végétalisation de manière plus prononcée.

Pour autant, la participation de la Ville est maintenue à 25,9 M€. Vous trouverez dans l'avenant de concession la modification de la programmation, les évolutions financières et la durée de concession prolongée à 18 mois.

Il est à noter que pour des raisons de présentation, pour les dossiers de demandes de subventions, le document « Bilan » qui se trouve à la fois en annexe n° 6 du C.R.A.C.L. et en annexe n° 1 de l'avenant au traité de concession a fait l'objet d'une modification de présentation. Nous avons la ligne « Participation de la Ville de Roanne » qui a été éclatée en « Participation déjà versée » et il nous restera à verser le montant restant.

Comme vous pouvez le constater, notre projet se poursuit, il va s'accélérer puisque les permis de construire devraient être déposés d'ici la fin de l'année.

Madame Riamon : Bien sûr Monsieur le Maire et vous vous en doutez. Nous avons des questions tout en ayant apprécié, bien sûr, la réunion privée que vous avez organisée pour présenter en détail vos projets, votre projet. Néanmoins, ici, il est important de redonner quelques éléments de contexte et de vous faire part à la fois de nos déceptions mais aussi, parce que nous sommes des gens responsables, de l'espoir que nous avons que ce projet sorte enfin de terre et puisse, en tout cas nous l'espérons, coûter le moins cher possible à notre ville.

Néanmoins, vous comprendrez Monsieur le Maire, qu'en lisant la page 8 et 9 de votre rapport, j'ai été un petit peu perplexe. Je me suis demandée si c'était une bonne chose d'avoir raison avant parce que je ne suis pas du genre à me réjouir de ce qui ne va pas. Néanmoins, quand vous écrivez qu'il va y avoir une trame viaire douce pour redécouper à l'échelle humaine, le macro-lot Foch Sully, cela me rappelle une discussion assez vive que nous avons eue ici sur l'aspect surdimensionné de ce projet. Je me suis dit que peut-être, effectivement, cette proposition que vous faites permettrait de phaser et de lui donner comme vous dites, une échelle humaine, en tout cas de le rendre plus digestible.

Vous évoquez, aussi dans ce rapport, une orientation plus écologique. Pour le coup, en juillet 2020, nous avons eu ici une discussion assez longue sur le fait que nous vous avons fait des propositions et je la reformule ici ce soir, nous sommes convaincus que tant qu'à faire d'avoir des cases commerciales le long d'une rue piétonne - une rue piétonne Monsieur le Maire, vous vous rappelez, déjà ici même au début de l'année 2014 nous avons parlé d'une rue piétonne qui est beaucoup plus adaptée à notre centre-ville que ce que vous proposiez auparavant - des cases commerciales plus petites et pourquoi justement sur la consommation responsable. Allons un petit peu plus loin encore dans la proposition, je vous la renouvelle.

Vous nous présentez, finalement, un tout nouveau projet qui pourrait permettre de remédier à ce que certains, dans la population, appellent le « trou des Halles de Roanne » et j'ai même entendu ce terme « flop Sully ». Je pense qu'il faut que vous nous sortiez de cela rapidement parce que c'est négatif pour l'image de notre ville. Nous nous en étions déjà parlés lors de la réunion publique du Conseil Municipal de juillet 2020.

Néanmoins, ce nouveau projet que vous nous présentez, n'effacera pas la gestion calamiteuse du départ d'Auchan, le départ des investisseurs. C'est fait, c'est comme ça, le COVID est aussi passé par là et j'en conviens tout à fait. Néanmoins, vous vous étiez fortement accrochés à cet hôtel. Vous l'aviez dit plusieurs fois qu'il allait se faire, mais oui, il allait se faire alors que nous, nous savions déjà, vous le saviez aussi, cela ne s'était pas fait dans le multiplexe pourquoi il se serait fait à cet endroit-là ? Bref. Vous avez aussi mené à tambours battant des acquisitions dont certaines ne nous semblaient pas indispensables par rapport à la cohérence du projet. Nous nous sommes exprimés à ce moment-là.

Du coup, votre projet a déjà coûté, en tout cas c'est votre chiffre ou en tout cas le chiffre connu à ce jour, au moins 26 M€. C'est ce que vous aviez dit publiquement lors du Conseil Municipal de 2020. J'ajoute le déficit aujourd'hui prévu de l'opération et l'acquisition des terrains et démolitions auxquels il convient de rajouter les 10 M€ à peu près d'aménagements des accès, évidemment, à ce vaste îlot de centre-ville. Je rajouterai, quand même, d'autres aspects négatifs. Pendant ce temps-là, depuis 2018, où vous aviez annoncé les premières livraisons, nous n'avons pas eu de recettes en Taxe Foncière Bâtie, je ne parle même pas de la Taxe d'Habitation nous ne l'avons plus. Je ne la compte pas, vous voyez. En foncière bâtie, à vue de nez, je peux me tromper ce n'est pas un chiffre exact mais nous atteignons probablement plus d'1 M€.

L'absence de logements, aussi à ce moment-là, prêts à l'emploi, que ce soit en résidence seniors ou pour des habitants qui rejoignent actuellement notre ville, c'est heureux, c'est un revirement de situation incroyable, inespéré mais tellement intéressant. J'observe qu'une fois de plus c'est vous qui en bénéficiez, alors vous voyez je suis aussi honnête dans ma présentation. Mais néanmoins, ces logements-là nous manquent à cet instant. Je pense que nous manquons des occasions pour nos nouveaux habitants.

Au final, je vous repose la même question qu'il y a un an, quelle est la date de première livraison attendue du nouveau projet, surtout des logements et de la résidence seniors ou des résidences seniors ? Quel sera le coût final pour la Ville ? Comment allons-nous le financer en particulier sur l'emprunt ? Nous n'avons plus la Taxe d'Habitation pour le faire. Actuellement, dans ce que vous nous présentez, Monsieur Murzi, nous n'avons pas ces éléments financiers pour la suite. Vous nous dites que cela va arriver, mais en tout cas, nous ne les avons pas. Donc vous n'êtes pas surpris que, nous, pour l'instant, nous continuerons à voter contre ce projet en l'absence de plus de précisions et de toute façon en le regardant quand même de très près.

Madame Chevillard : Alors déjà, nous regrettons, parce que lors de la réunion privée que nous avons eue le 9 septembre, il avait été demandé, et nous n'avons pas vu de refus de votre part, de nous faire passer les éléments pour avoir des éléments très précis sur les quatre projets qui nous avaient été présentés en réunion privée. Nous ne les avons pas vus arriver et c'est très dommageable.

A l'heure actuelle, nous ne changerons pas non plus d'avis par rapport à ce que nous avons déjà voté à une certaine époque. Nous sommes contre ce projet même si on nous le présente comme un nouveau projet, j'aurais tendance à dire que c'est peut-être plutôt une réécriture minorée de l'ancien projet puisqu'il y a un certain nombre de choses qui s'en vont. Nous avons toujours quand même, notre opinion, beaucoup de béton et une place encore disproportionnée réservée à la voiture. Nous regrettons et nous dénonçons cet aspect gigantesque, j'aurais tendance à dire.

C'est un projet, aussi pour nous, qui ne place pas la mixité sociale. Ce sera un projet qui sera réservé, notamment, je pense, aux logements pour une certaine partie de la population. Il y a des gens qui ne pourront pas intégrer ces logements. Et puis bien évidemment, et c'est ce que nous dénonçons déjà à une époque, les coûts pharaoniques que cela représente et qui ont tendance à s'élever de plus en plus. Nous aussi, nous voterons contre ce projet.

Monsieur Iacovella : Suite à la présentation que vous nous avez faite du projet au niveau du Conseil, je me suis posé la question à la sortie. C'est la première fois concrètement que je suis confronté au fait de voter un projet d'urbanisation comme celui-là, donc je pose les choses sur la table, je ne sais pas vraiment à quel niveau, là vous nous demandez de voter pour que le projet soit réalisé, donc c'est le projet qui a été présenté.

Franchement, je ne sais pas dans quelle mesure, moi en tant que Conseiller Municipal, je pourrais m'exprimer pour dire : « le projet de l'architecte qui a été présenté ... ». En quoi je peux dire que ce projet, alors il y a les fonctions sociales, économiques ou écologiques qui viennent d'être évoquées mais sinon, à part cela, j'ai voté le fait de pouvoir développer cela. Je ne sais pas vraiment ce qu'il faut en penser ? Est-ce qu'il faut rentrer un petit peu plus dans le détail de ce qui nous a été présenté et dire finalement, l'ouverture de la rue avec les projets ? Je ne sais pas s'il faut rentrer jusque-là, si c'est vraiment notre fonction de Conseillers Municipaux.

Ma remarque tient compte de mon expérience personnelle, il n'y a rien qui concerne les questions de politiques publiques, la question sur ce projet qui me plombe un peu, beaucoup, c'est cette histoire de parking en silo qui occupe une grande partie de la parcelle.

C'est ma seule réaction sur laquelle je reste vraiment interrogatif. Sur plusieurs étages, cela va représenter un sacré morceau et il va être visible de l'extérieur, en plus il est opaque, il n'y a pas vraiment d'ouverture. Vous avez dit vous-même quand vous l'avez présenté que vous aviez hésité et vous avez demandé à ce que l'on vous fasse le plus beau parking en silo de France. Je ne suis pas certain, je parle de mon expérience, compte tenu du projet que ce projet en silo soit une bonne affaire.

Nous allons l'avoir pour les cent prochaines années à Roanne. Il est conçu comme un tas de morceaux de sucre. J'ai peur Monsieur le Maire que nous faisons monter le taux de diabétique à Roanne. C'est vraiment ma réaction au niveau du projet. Sur un plan d'urbanisme, sur un plan d'architecture, tel que je le vois, compte tenu de mon expérience, il y a vraiment un problème. Maintenant, sur les questions de fond, de politique, j'avais voté pour.

Que l'on aille si vite, vous avez changé le projet pour les raisons qui sont évoquées et que là, tout à coup, on embraye avec un projet qui nous a été présenté en quelques heures et que l'on est en train de présenter partout, je ne sais pas si les méthodes sont vraiment les bonnes. Nous pouvons toujours présenter aux gens des plans .... Franchement, je suis un peu pris de court. Je suis désolé, je suis embarrassé. Mais fondamentalement, je suis ramené à ma conscience dans ce choix, je ne peux pas le voter. C'est pour les cent prochaines années au moins et je suis convaincu que cette espèce de truc qui va plomber la perspective, va être incontournable, nous allons l'avoir sous les yeux en permanence et ce n'est pas ce que nous avons de mieux à faire pour la ville de Roanne. L'espace est petit, je parle de chose visuelle, l'analyse visuelle que je maîtrise, pas de politique publique, mais franchement, je ne peux pas.

Monsieur le Maire : Je vous ai entendu, chacun représentant vos trois groupes, sur ce projet avec des arguments qui sont différents. Ce que je retiens c'est que cela fait plusieurs semaines, qu'effectivement, nous présentons à la population roannaise ce projet revu et corrigé que l'on appelle « Projet Foch Sully 2 ».

Nous avons huit quartiers. Je préside une fois par semaine un Conseil de Quartier depuis déjà plusieurs semaines. Nous allons dans chaque quartier et nous faisons les mêmes présentations que celle que nous avons faite en Conseil Municipal privé pour présenter les quatre projets, les plus importants en termes d'infrastructures du mandat. Je vous trouve, les uns comme les autres, en total décalage avec la population que nous rencontrons dans ces Conseils de Quartier.

Je n'ai eu personne qui m'a interrogé ou qui a douté de la perspective, telle que vous venez de l'évoquer, Monsieur Iacovella, en plombant la perspective. D'ailleurs vous avez dit que vous n'étiez peut-être pas à l'aise pour pouvoir juger en tant que Conseiller Municipal, après vous vous êtes comparé à un médecin sur le thème du sucre. Je ne suis pas sûr que vous ayez vraiment les idées sur ces sujets-là.

Nous sommes en train de transformer un quartier du centre-ville qui fait 2 hectares et qui, effectivement, va transformer le quartier pour plusieurs dizaines d'années. C'est évident. Mais à ce moment-là, si vous n'êtes pas, Monsieur Iacovella, en mesure de pouvoir dire « je ne peux pas m'engager parce que cela va transformer la perspective, il va y avoir des constructions, ce parking silo », d'ailleurs qui ne prend pas une immense part de la parcelle, à ce moment-là il faut vous interroger de la même manière sur n'importe quel bâtiment public, école que nous construisons, rénovons.

Le Centre Administratif que nous rénovons va changer la perspective et être là pour 40, 50, 60 ans, 100 ans peut-être, comme nous l'avons sur la place de la Loire, comme nous allons le faire sur l'Esplanade des Mariniers, l'école Gambetta-République et comme demain pour la Place de l'Hôtel de Ville. C'est notre rôle de Conseillers Municipaux que de transformer la ville.

Après, cette transformation nous ne la faisons pas à l'aveugle. Nous la faisons avec, d'abord, des experts qui soient dans nos services ou qu'ils soient à l'extérieur, avec des investisseurs qui ne sont pas là non plus pour prendre l'argent qu'ils vont investir et qui par conséquent investissent sur des choses qu'ils ont eux-mêmes réfléchi, avec des fonctionnements qui ont été réfléchis et en plus accompagnés par des architectes qualifiés pour ce type de construction.

Oui nous prenons un risque. Mais comme nous avons pris un risque à l'époque où nous avons fait le Scarabée, le cinéma ou l'hôpital. A chaque fois, d'ailleurs, et là cela me permet de faire une transition avec Mme Riamon ou avec Mme Chevillard, plutôt d'ailleurs, on me qualifie de projet pharaonique. Alors mettez-vous bien dans la tête que je ne suis pas pharaon, je n'ai pas les moyens qu'avait Ramsès II. Nous menons des projets qui sont tous à la dimension de notre ville.

Vous savez, je le répète souvent notamment aux Conseils de Quartier, et cela me permettra de rectifier les choses fausses qu'a indiqué Mme Riamon, la Ville de Roanne, depuis le début, annonce qu'elle va consacrer à ce projet -qui certes va se voir dépenser et investir pratiquement une centaine de millions d'euros- 25 M€ ou 26 M€ maximum, mais en sachant que nous dépensons chaque année au budget près de 20 M€ d'investissement.

Ce projet a démarré en 2014. Il va être livré en 2025. Il se sera passé 11 ans et par conséquent ramener à 11 années, cela correspond à un effort budgétaire de la Ville sur ce projet phare, qui va transformer tout un quartier, à une participation de la Ville de 2,5 M€, de laquelle il faut d'ores et déjà enlever les subventions que nous avons obtenues, c'est-à-dire 4,5 M€ de la Région. Nous tombons déjà à 21 M€. Nous sommes en train de travailler sur d'autres subventions qui pourraient se monter elles aussi aux alentours de 4 M€. Donc, vous enlevez déjà entre 8 et 9 M€ et la participation financière du contribuable de la Ville de Roanne dégringole aux alentours de 15 M€. Quand vous ramenez cela à un effort budgétaire que nous faisons, chaque année, de 25 M€ par an, franchement où est le pharaon ? Arrêtez avec ces mots grandiloquents et en essayant de croire que nous emmenons la ville sur des travers absolument terribles. Ce n'est pas le cas.

Mme Chevillard, vous avez raison, sur ce projet-là il n'y aura pas forcément de la mixité sociale en termes de logements. Mais sur d'autres endroits, nous la faisons cette mixité sociale. Quand nous construisons un immeuble de logements sociaux, on pouvait dire qu'il n'y a pas de mixité sociale puisque ce sont les logements exclusivement réservés à des personnes qui ont peu de moyens. Où est la mixité sociale ? Il ne faut pas que cela soit à sens unique. La mixité sociale se fait à l'échelle d'un quartier et nous avons, dans ce quartier, des logements sociaux. D'ailleurs à tel point que même rue de Sully vous avez des logements sociaux. OPHEOR va réinvestir dans un immeuble rue de Sully, qui n'a pas été démolie à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, sur lequel nous aurons des logements sociaux.

Même si ce ne sont pas des constructions neuves de logements sociaux à cet endroit, il y en aura y compris sur la rue de Sully. A côté de cela, nous avons des tas d'endroits où nous construisons et rénovons des logements sociaux, et là vous ne vous posez pas la question de savoir si par exemple rue Georges Plasse, vous avez je ne sais combien, plusieurs centaines de logements sociaux, où est la mixité sociale avec des gens qui ne logent pas dans des logements sociaux.

La mixité sociale, il faut la mettre en place à l'échelle d'une ville. Nous sommes à 34 % de logements sociaux alors que la loi n'exige que 25 %. Nous sommes les bons élèves à Roanne en matière de mixité sociale. J'aimerais que d'autres communes, qui sont pourtant quelques fois dirigées par des gens plus à gauche que moi, aient les mêmes résultats y compris dans l'agglomération.

La mixité sociale, pour moi, ce n'est pas un dogme. En tout cas, nous ne la faisons pas à cet endroit-là parce que nous n'avons pas de besoin à cet endroit. Nous la faisons, par ailleurs, ailleurs.

Mme Riamon, vous avez fait l'intervention la plus longue, la plus argumentée allant sur différents sujets. Ce qui nous différencie Mme Riamon, il y a une chose fondamentale qui nous différencie, c'est que moi je suis capable de changer d'avis. Vous, jusqu'à présent, je ne l'ai pas remarqué.

Pourquoi je suis capable de changer d'avis ? Parce que je regarde ce qui se passe autour de nous. Pourquoi avons-nous changé le « projet Foch Sully » en « projet Foch Sully 2 » ? Parce que nous avons, d'abord, ferraillé avec des investisseurs qui avaient des exigences de plus en plus importantes et à un moment donné, j'ai dit stop. J'ai exercé mon pouvoir de Maire pour dire : « Ça suffit. Nous ne voulons être sous la coupe de gens qui ont des exigences plus qu'ils ne participent ».

Ensuite, nous avons été confrontés, comme tous, à cette crise sanitaire. Nous en avons tiré, je pense avant d'autres, les enseignements notamment sur les logements et en particulier aussi sur l'environnement végétalisé. C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a eu des études qui ont été faites par Ville de France sur ce sujet, on sent qu'il y a une volonté, d'une part de la population urbaine des grands centres urbains à venir habiter dans des villes plus aérées, des villes moyennes avec des logements qui disposent non pas de balcons mais de terrasses. C'est la raison pour laquelle à un moment donné on a dit « tant qu'à faire si nous devons effectivement changer ou modifier la trajectoire de notre projet allons jusqu'au bout de la démarche ».

Nous avons changé, effectivement, la partie logement comme nous avons changé la partie parking parce que lorsque l'on me présente en 2015, un parking souterrain dont le coût devait être de 7 M€ et qu'en 2020, on me dit ce ne sera pas 7 mais cela risque d'être 14 M€, en élu responsable je dis stop. Je ne me laisse pas embringer justement comme aurait pu le faire pharaon.

Nous essayons de trouver des solutions. Je ne sais pas si ce sera le plus beau de France mais en tout cas vous avez vu les images de synthèse, celles qui ont été travaillées par les architectes, nous avons quelque chose qui sera effectivement une œuvre architecturale en elle-même en tant que parking et avec beaucoup de végétalisation puisqu'y compris sur les étages de ce parking, nous allons végétaliser et planter des arbres.

Est-ce que le projet, vous avez là encore c'est peut-être pharaon qui ressort, est-ce que nous avons surdimensionné ? Mais pas du tout. Tout d'abord, une résidence seniors, partout où vous les faites en France, elles ont entre 120 et 140 logements. Nous, elles en auront 130. Nous n'avons pas surdimensionné la résidence seniors. Ensuite, sur le programme de logements, nous allons faire 120 logements. Rappelez-vous combien de logements vous prévoyiez sur la zone Gambetta-République ? Plus de 100 logements tous sociaux.

Madame Riamon : Non.

Monsieur le Maire : Bon alors certes, comme je ne veux pas me faire taxer de forcer le trait, en grande majorité sociaux. Nous, nous avons décidé d'arrêter ce programme. Les 100 logements, qui soient sociaux ou pas, nous ne les faisons pas là-bas. Il faut bien aussi à un moment donné que nous les produisons ailleurs. Il n'y a pas de folie des grandeurs. Il n'y a pas de pharaonisme. Nous faisons 120 logements. A la limite, nous aurions pu nous poser la question : « est-ce que nous ne devrions pas en faire plus ? » Mais là encore, nous n'avons pu voulu déséquilibrer les choses. Qui prend le risque ? Ce n'est pas la Ville ou OPHEOR qui prennent le risque, ce sont des investisseurs qui construisent ces logements qui vont devoir les vendre. Pensez-vous un instant qu'ils n'aient pas étudié le marché pour regarder s'ils étaient en mesure de pouvoir justement vendre ces 120 logements avant de lancer l'opération ? Bien sûr que non.

Ensuite, sur la partie commerce, je vais vous faire plaisir, je vais vous envoyer une étude qui a été faite par la Caisse des Dépôts et Consignations et qui nous a été livrée cet été. Cette étude que dit-elle ? Elle dit que le projet Foch Sully 2 pourrait accueillir sans difficulté 10 000 m<sup>2</sup> de commerces, que la Ville de Roanne a la capacité à faire vivre 10 000 m<sup>2</sup>, étude Caisse des Dépôts. Là encore, nous avons joué la prudence. Nous partons sur un projet, qui était effectivement de 10 à 12 000 m<sup>2</sup>, sur un projet de 8 000 m<sup>2</sup> dont 2 000 m<sup>2</sup> de grande surface.

La grande surface, bonne nouvelle, depuis quelques temps les enseignes retrouvent du dynamisme et, je ne vais pas dire qu'elles se bousculent au portillon, nous avons trois prospects extrêmement sérieux qui veulent avancer vite, donner des réponses avant la fin du mois de novembre et avec lesquels nous allons conclure. Là encore ces enseignes ne viennent pas ici pour perdre de l'argent, elles savent qu'il y a, effectivement, un projet dans lequel elles vont faire leurs affaires. Qu'a-t-on entendu lorsque Auchan a fermé ? Vous vous rendez compte nous n'allons pas pouvoir faire nos courses. Ces gens du quartier comment vont-ils faire ? Je me rappelle de discussions que nous avons eues, y compris dans la majorité municipale. Les choses ont retrouvé quand même un certain équilibre.

Il y a eu certes la transformation de Leader Price en Lidl. Des travaux ont été faits. Aujourd'hui, nous avons une partie de la population qui, effectivement, se sert dans cette enseigne mais nous avons encore des besoins de centre-ville. Rajoutons quand même que, 120 logements, c'est aux alentours de 250 à 300 nouveaux habitants. 124 ou 130 logements de résidence seniors c'est là encore environ 200 nouveaux habitants, c'est-à-dire que nous allons avoir plus de 500 habitants en nouveau sur ce quartier qui est une clientèle captive pour les commerces qui seront à leur pied. C'est justement aussi pour cela que les enseignes frappent à notre porte.

Donc non, ce projet n'est pas surdimensionné. Je voudrais rectifier aussi une chose que vous avez évoquée qui n'est pas juste, il n'y a pas de phasage. Tout sera livré en même temps. Le calendrier, nous l'avons donné lors de cette réunion ensemble, c'est fin des travaux fin 2025. Tout sera livré fin 2025. Cela nécessite de respecter des délais. Ces délais, ce sont effectivement, les permis de construire qui vont être déposés avant la fin de cette année, avant le mois de décembre. Les architectes travaillent d'arrache-pied sur le sujet.

Nous avons surmonté aussi des obstacles techniques. Nous avons fait une réunion avec Madame le Sous-Préfète et les services de l'Etat, après en avoir largement évoqué les principes avec la Préfète de la Loire, sur tous les problèmes, par exemple, ceux-là vous parleront sûrement Mme Riamon, d'infiltration à la parcelle concernant les eaux pluviales. Ce qui était impossible hier est devenu possible. Pourquoi ? Parce que ce projet est très vertueux sur le plan environnemental. Je vous donne un exemple. Avant les démolitions, ce projet rejetait 180 litres seconde en cas de pluie trentenaire dans le réseau unitaire de la ville de Roanne. Le projet sur lequel nous travaillons ne rejettera plus qu'en cas de pluie trentenaire, c'est quand même des grosses pluies, que 3 litres et non 180 dans le réseau de la ville. Nous avons, là aussi, avancé sur ce domaine environnemental important.

Tout est quand même calculé. Par conséquent, nous sommes aujourd'hui face à un projet réfléchi, financé et avec un calendrier qui désormais ne doit plus nous échapper. Je pense que dans cette affaire, il faut d'une part vraiment que vous preniez conscience que la population roannaise, ceux qui vous parlent du « trou des halles », je ne sais pas à qui cela parle le « trou des halles », mais cela parle vraiment aux plus anciens parce que c'était il y a cinquante ans. Je ne sais avec qui vous parlez mais visiblement ce n'est pas avec les jeunes de la ville de Roanne, car ils ne savent pas ce que c'est le « trou des halles ». Roanne n'est pas le « trou des halles ». Simplement, effectivement, il y a un tènement, on sait pourquoi, qui a pris du retard et les choses vont démarrer.

Je dis souvent, parce que y compris dans la majorité certains élus me disent : « c'est quand que cela commence ? ». Je leur dis : « Ne perdez pas patience, quand les grues seront là, les gens vont bien voir que cela démarre ». Simplement, il faut, et vous le savez, ce sont des projets longs. Nous avons perdu du temps pour des raisons liées effectivement à des exigences, j'allais dire caprices, d'investisseurs. Nous avons, ensuite, reperdu du temps, quasiment deux ans, avec le COVID. Maintenant, nous reprenons un rythme normal et je suis heureux de voir que les investisseurs sont à nouveau au rendez-vous. Si les investisseurs sont au rendez-vous c'est que le projet est bon et équilibré.

Maintenant, je vous invite peut-être à venir à nos réunions de quartier. Elles sont publiques. Vous les voyez sur les panneaux LED ... Je n'y vois aucun membre de l'opposition à chacune des réunions que je fais. Et là, vous pourriez prendre la température des gens qui viennent. La température, je peux vous le dire, est excellente. Voilà ce que je voulais vous dire. Mettez-vous bien dans la tête que, non, ce projet ne dérapera pas sur le plan financier. Les choses sont bordées depuis le début à 25 M€ ou 26 M€ parce que nous sommes à 25,9 M€. Mais n'oubliez pas que nous avons des financements que je suis allé chercher et que nous avons obtenus. C'est un projet tout à fait raisonnable financièrement pour la ville mais complètement indispensable.

J'étais tout à l'heure au téléphone avec le Président des Vitrynes de Roanne qui n'a qu'une hâte c'est que les choses se fassent parce que c'est bon pour le commerce de la ville, pour l'activité de la ville et pour les entreprises qui vont travailler sur ce chantier. Nous avons hâte aussi que ce projet se termine, mais ne nous mettez pas de bâtons dans les roues ou tout le temps de la critique systématique sur ce projet parce que, de toute façon, le projet se fera et je pense que vous risquez d'être après un peu amers de n'avoir pas vu juste comme vous n'avez pas voulu voir juste sur d'autres projets où là encore j'ai été critiqué, traité de pharaon, que ce soit le Scarabée, le cinéma ou l'hôpital. Bref, quasiment tous les grands projets vous avez été contre. Pour une fois dans votre vie, essayez de monter dans le train en marche et peut-être que cela vous évitera de le rater.

Monsieur Iacovella : Merci pour vos précisions, à mon tour les miennes. Sur le plan financier, c'est très bien. Mon opposition sera simplement sur cette part de fait que ces plans ont été approuvés par quelqu'un, probablement vous, avec une équipe, moi en tant que Conseiller Municipal, j'ai découvert cela au mois de juillet, ce plan 2, au même titre que les habitants des quartiers aujourd'hui le reçoivent. C'est une part de subjectivité, j'en fais part. Je suis désolé de ne pas être plus objectif et plus rationnel dans mon explication.

Qu'est-ce que l'on me demande ? On me demande ce soir de voter pour déposer les permis de construire. Je vous réponds, non, en mon âme et conscience. Je pense que c'est laid. Ce n'est pas utile. C'est une tache qui va peser pendant longtemps. Je vais voter non parce que c'est le permis, ce n'est pas le projet, ce n'est pas le processus. Je voudrais que cela soit clair pour tout le monde.

Monsieur le Maire : Juste un mot M. Iacovella. En matière d'architecture, dire que quelque chose est laid est une insulte à l'art. Je le dis sincèrement. Vous êtes un homme érudit. Dans tout ce que l'art peut nous produire, il y a des choses qui nous plaisent, qui nous font vibrer et d'autres qui nous déplaisent. Mais nous ne pouvons pas dire que cela est laid. Là, vous avez un projet architectural et l'architecture fait partie aussi de l'art.

Que n'a-t-on dit sur l'architecture du Scarabée, de l'hôpital ou du cinéma ? Que n'a-t-on dit à l'époque sur le trompe l'œil rue Jean Jaurès ? Je me rappelle d'un sondage qui avait été fait par le Progrès et qui donnait une majorité de Roannais contre ce projet. Maintenant qu'il est là, j'aimerais d'ailleurs que le Progrès refasse le même sondage. La majorité est très largement favorable. Si c'est pour nous dire : « Monsieur le Maire vous êtes trop en avance sur les autres et je ne suis pas d'accord », j'accepte alors votre vote contre. Mais ne dites pas que cela est laid parce que vous insultez les architectes.

Monsieur Iacovella : Je n'insulte personne. Je rappelle simplement que, je ne suis pas Roannais d'origine comme chacun le sait ici très bien, j'ai vécu 26 ans à l'étranger, dans un certain nombre de grandes villes, je pense avoir une expérience particulière en matière d'urbanisme de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, de ce qui fait tache et de ce qui ne fait pas tache. Compte tenu de mon expérience et ma subjectivité, je voterai contre.

Monsieur le Maire : Merci de préciser que cela est subjectif.

Madame Chevillard : De toute façon nous n'avons pas la même conception des choses. J'ai bien entendu tous vos arguments. J'aurais quand même une question par rapport à tout ce que vous nous avez indiqué sur les logements sociaux qui sont à venir rue de Sully. Nous avons le nombre de logements sociaux qui sont à venir ou pas ?

Monsieur le Maire : C'est de l'ordre d'une dizaine.

Madame Riamon : J'ai écouté vos arguments avec beaucoup d'attention. Je ne veux juste pas essayer de dire ici des choses qui seraient caricaturales. D'abord, à titre personnel, je n'étais pas en situation de voter concernant le Scarabée et, à titre personnel aussi, au cours du temps et depuis qu'il est construit et que vous en avez eu le projet, personnellement, je ne me suis jamais exprimée contre le Scarabée. Là-dessus, je suis quand même assez à l'aise et je trouve que cela n'est pas juste ce que vous dites aujourd'hui. Cela concerne peut-être d'autres personnes mais en tout cas, moi, je n'ai pas souscrit à cette position.

Deuxième point, je ne regrette pas du tout d'avoir voté contre le Multiplexe. Honnêtement, j'ai toujours mis de côté ici mes avis personnels concernant l'architecture, les couleurs ... Je considère, mais Andréa a un point de vue qui l'honore, mais je me dis que ce n'est pas notre boulot. J'ai le droit d'avoir un avis personnel mais je ne l'exprime pas ici. Par contre concernant le Multiplexe, oui j'ai voté contre. Je ne regrette absolument pas d'avoir aussi mené une action en justice à ce propos-là parce que vous avez annoncé 5,8 M€ de coût pour la Ville et l'Adjointe aux Finances que j'étais en 2008 n'a pu que constater que c'était 18 M€. Ce sont des éléments, excusez-moi du peu, Monsieur le Maire, sur lesquels je reste extrêmement attentive.

Troisième point, sur lequel je voudrais attirer votre attention, et exprimer aussi un point de vue personnel, il est personnel à mon niveau, je trouve que, je suis intéressée par la végétalisation et la lutte contre les îlots de chaleur, nous en avons parlé aussi ici concernant Bords de Loire. Je persiste à penser que Bords de Loire mériterait d'être moins minéralisé c'est toujours vos cibles d'améliorer les choses, de compenser, de faire des choses réversibles ... Je suis comme vous, attentive à ces sujets-là. Un peu plus tôt que vous, cela peut arriver dans l'histoire, que nous nous disions ces choses-là. Simplement là, je trouve que 5 000 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés, en tout cas c'est ce que je vous ai entendu annoncer dans vos différents ....

Monsieur le Maire : 5 000 m<sup>2</sup> de forêt urbaine.

Madame Riamon : J'ai bien entendu.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas 5 000 m<sup>2</sup> de végétalisé. Rajoutez toutes les toitures végétalisées et vous aurez beaucoup plus.

Madame Riamon : La question n'est pas cet espace-là qui est au final, et finalement, intéressant mais c'est le coût que cela représente parce que, quand vous avez acheté et démolé ces bâtiments au prix où vous les avez achetés et fait démolir, ce n'était pas pour mettre de l'herbe ou des arbres, ce qui peut coûter un petit peu moins cher rapporté au mètre carré. C'était pour mettre du bâti. Ce n'est pas tout à fait le même équilibre économique néanmoins, permettez-moi. J'insiste quand même sur cet aspect.

Dernier point, pour le coup Monsieur le Maire nous ne serons jamais d'accord dans la vie, mais alors c'est normal, parce que ce n'est pas nouveau. J'avoue, comment vous dire, imaginez que dans notre ville le plus bel objet architectural ce soit un parking, alors là, moi perso, ce n'est pas mon truc.

Monsieur le Maire : Là encore, vous déformez mes propos. Je n'ai pas dit que ce serait le plus bel objet de la ville. J'ai dit que je voulais que ce soit le plus beau parking en silo de France ce qui est différent. Mais ce sera un bel objet quand même, mais pas le plus beau. Le plus bel objet de la ville ce doit être vous.

Madame Riamon : Pour la vérité des faits, il y a plus de projets, ici en Conseil Municipal ou au Conseil Communautaire, parce que c'est de bonne gestion pour la ville, parce que l'on met parfois aussi son mouchoir dans sa poche concernant la couleur que vous avez choisie ..., qui nous semble contribuer fortement au développement et à la qualité de vie des habitants pour lesquels nous avons voté. Je ne peux pas vous laisser dire au demeurant que parce que nous nous sommes exprimés depuis le début, en conscience et avec des propositions, nous avons faits cela le plus sérieusement possible. Je veux rappeler ici les interventions pondérées et extrêmement compétentes de Paul Paput sur le sujet. Je ne peux pas vous laisser dire que nous voterions contre tout ce que vous nous proposez.

Monsieur le Maire : Sur les grands projets, il faut bien reconnaître que vous avez un petit peu de mal à embrayer le pas derrière nous. Effectivement, sur les choses du quotidien, oui vous votez.

Je ne pense pas arriver à vous convaincre. Je ne pense pas que vous-même me convaincrez de changer l'orientation du projet ce soir. Ce qui nous rassemble ce soir ce sont deux votes, un sur le C.R.A.C.L. de l'année 2020 et puis un autre qui aura lieu juste après concernant la modification à apporter en séance sur la participation de la Ville parce que, pardon c'est sûrement de ma faute, mais il a été communiqué dans le document que vous avez reçu la participation non délibérée de la Ville s'élève en fait non pas à 4 358 000 € car c'est T.T.C. or nous devons la faire apparaître hors taxes c'est-à-dire à 3 632 000 €, c'est pour cela que nous devons modifier avant le vote ce document.

Monsieur le Maire met au vote la délibération du C.R.A.C.L. 2020 :

POUR : 29 voix (Groupe Majorité)  
CONTRE : 7 voix (Groupes "Collectif 88 %" + "A Gauche pour Roanne" + M. Iacovella Réussir Roanne Ensemble)

M. Nicolin, Président, Mme Troncy ayant le pouvoir de Mme Rotkopf et M. Murzi, Administrateurs de la SEMOP Foch Sully, n'ont pas pris part au vote.

Monsieur le Maire met au vote la délibération concernant l'avenant n° 5 :

POUR : 29 voix (Groupe Majorité)  
CONTRE : 7 voix (Groupes "Collectif 88 %" + "A Gauche pour Roanne" + M. Iacovella Réussir Roanne Ensemble)

M. Nicolin, Président, Mme Troncy ayant le pouvoir de Mme Rotkopf et M. Murzi, Administrateurs de la SEMOP Foch Sully, n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) 2020, établi par la SEMOP Foch Sully, pour l'opération ZAC Ilot Foch Sully ainsi que l'avenant n° 5 au traité de concession précisant la nouvelle programmation, les évolutions financières et la durée de concession.

### **9. Aménagement de l'îlot Gambetta-République - Convention de financement avec l'Etat pour le fonds friches – Approbation**

---

Monsieur Pion : Concernant l'aménagement de l'îlot Gambetta-République, il y a une convention de financement avec l'Etat qui est à approuver dans le cadre du fonds friches.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement ;

Vu le Plan Biodiversité annoncé en 2018 et fixant l'ambition portée par le Gouvernement en matière de sobriété foncière avec l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) ;

Vu le cadrage national relatif à la mise en œuvre de l'enveloppe « fonds friches – recyclage foncier » mis en ligne par le ministère de la transition écologique et le ministère délégué en charge du logement le 27 novembre 2020 ;

Vu l'appel à projets régional lancé le 15 décembre 2020 ;

Vu le dossier de candidature déposé par la Ville de Roanne le 26 février 2021 et le courrier d'engagement en date du 18 février 2021 ;

Vu la décision n° 21-220 du 26 mai 2021 relative au résultat de l'appel à projets «recyclage foncier des friches» du plan de relance pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

L'Etat s'est engagé à relancer notre économie pour faire face aux conséquences économiques et sociales de cette crise inédite avec un plan de relance de plus de 100 milliards d'euros. Il a été accordé par l'Etat la somme de 90 000 € à la Ville de Roanne dans le cadre du plan de relance.

Monsieur le Maire : Non, ce n'est pas 90 000 € mais 990 000 €.

Monsieur Pion : 990 000 € à la Ville de Roanne dans le cadre du plan de relance. Ces 990 000 € sont à mettre en exergue avec l'enveloppe fonds friches de plus de 29 M€ accordés à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Madame Riamon : Je n'ai pas de question particulière, c'est plutôt par rapport au projet lui-même que vous nous avez aussi présenté lors de la séance de travail. Le financement est lié au projet et il n'est pas inintéressant en soi. C'est juste que par rapport à ce projet Gambetta-République, je voudrais souligner, ici, qu'il manque quand même un petit peu de fluidité dans le quartier. C'est quand même important. Il y a des riverains qui m'en parlent, au point de vue circulation, sortie/entrée, cela a été évoqué lors de la réunion. Nous attendons avec intérêt les réponses qui pourraient être apportées là-dessus.

J'ai eu des questions, vous aviez fait une réunion publique, des questions vous avaient été posées concernant les parkings. Si nous pouvions avoir des précisions là-dessus. Je sais que mes collègues ont posé la question en réunion, j'avais eu le compte rendu très précis, car je n'avais pas pu assister à la totalité de l'exposé sur Gambetta-République, mais que vous puissiez en reparler ici publiquement.

Enfin, vous dire aussi qu'il nous paraît important que ce projet soit bien inséré. Peut-être que là aussi vous auriez des propositions à nous faire ? Peut-être que les financements que vous recherchez pourraient y contribuer ? Il y a beaucoup d'appels à projet de l'Etat en ce moment pour soutenir la relance.

En fait, le cours de la République et une partie de la rue Emile Noirot, mais surtout le cours de la République, sont en déprises. Ces bâtiments, qui ont eu une belle allure dans le passé, sont pour une bonne part des logements vacants et dégradés avec, semble-t-il, des propriétaires qui n'ont pas les moyens de rénover. Je me dis qu'une fois que le projet que vous portez sera réalisé, avec les choix que vous avez faits au point de vue architecturale ... bref, que cet espace, enfin, sera rempli et je l'espère bien rempli, ce qui est autour va paraître un peu dégradé.

En même temps, comme il n'y a pas de logements sur ce tènement de prévu, quasiment pas, il faudrait quand même penser au cours de la République, lui redonner aussi son allure et le remplir d'habitants, en plus on est au bord de la gare.

Néanmoins, nous restons sur notre faim. C'est pour cela que nous allons nous abstenir dans la continuité aussi de l'abstention qu'a porté Denis Vanhecke lors du choix architectural, du concours d'architectes, un des rares concours d'architectes que vous avez organisé de tous vos mandats.

Monsieur le Maire : Non. Foch Sully, concours d'architectes, simplement c'est la SEMOP qui choisit. Ici concours d'architectes. Sur la Place de l'Hôtel de Ville, concours d'architectes. Sur Bords de Loire, concours d'architectes. Pardon mais nous avons fait des concours d'architectes sur tous les grands projets.

Madame Riamon : Ce n'est pas toujours le même type de concours.

Monsieur le Maire : Mais si c'est exactement le même type de concours. C'est la procédure légale. On peut difficilement s'écarter du process.

Madame Riamon : Je reste quand même convaincue qu'il arrive tard ce projet aussi. Je vous l'ai déjà dit, je suis quand même frappée du choix que vous avez fait dans le mandat, vous avez mis 10 M€ sur le goudron, pour goudronner les rues de la ville en crédits exceptionnels.

Je reste quand même convaincue que cet espace, cet îlot urbain, de grande valeur et d'intérêt aurait mérité que vous vous en préoccupiez plus tôt dans le mandat précédent. Je reste quand même sur ma faim de ce côté-là.

Pour le moment, nous resterons à l'abstention compte tenu des questions aussi qu'il se pose et même si vous avez dénigré cette position je peux vous assurer que c'est une position très attentive et constructive.

Monsieur le Maire : Je souris derrière mon masque, Madame Riamon, parce que lorsque nous allons trop vite, on va trop vite, quand nous n'allons pas assez vite, on ne va pas assez vite. Nous avons un petit peu du mal à suivre le rythme dans lequel vous aimeriez que nous allions.

Cette école Gambetta-République, je ne l'ai ni vu dans votre projet de mandat, ni dans le précédent et par conséquent, nous l'avons porté. Nous travaillons depuis quatre ans maintenant avec les parents d'élèves, les enseignants et les ATSEM. Nous faisons un concours d'architectes, l'opposition est représentée. Nous choisissons, pas à l'unanimité, mais un projet parmi les trois que nous avons retenus. Aujourd'hui se poursuivent les discussions en particulier avec les usagers pour que l'architecte, qui a pourtant une grande habitude car c'est sa spécialité les écoles, pour que vraiment tout le monde puisse y retrouver son compte.

Ce projet, il arrive au moment où il devait arriver. Je rappelle aussi que nous avons un Programme Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) où il faut faire rentrer les projets dans les cases budgétaires. Ce projet va tourner aux alentours de 10 M€. C'est vrai que nous avons sur le mandat précédent près de 10 M€ sur la voirie. Il me semble que vous aviez défendu à une époque un grand programme de petits travaux. Vous en avez rêvé, nous l'avons fait. Nous avons fait un grand programme de petits travaux de voirie. Vous aussi vous l'avez fait mais ne me reprochez pas d'avoir mis 10 M€ pour rénover le maximum de kilomètres de voirie de nos rues et de notre ville. Et ce n'est pas fini comme dirait la pub parce que nous avons pris du retard mais collectivement et j'en porte la responsabilité puisque j'en suis à mon troisième mandat.

Mais je veux dire, sous Jean Auroux, sous moi-même premier mandat, sous le mandat de Laure Déroche, nous avons pris du retard en matière d'entretien de nos voiries. Nous avons décidé, parce que nous en avons la capacité budgétaire, de rattraper ce retard. Je suis même étonné parce que nous en avons beaucoup d'autres à faire et je pensais plutôt vous trouver à nos côtés pour dire : « ce serait bien de refaire telle rue et telle rue ».

Ces voiries ne sont pas faites pour avoir plus de voitures mais pour avoir plus de confort pour les riverains, parce que cela fait moins de bruit, d'avoir aussi sur le plan de l'entretien quand nous refaisons une voirie c'est pour 10, 15 ans plutôt 15, 20 ans que 10, 15 donc nous n'y reviendrons pas de sitôt, on évite les nids de poule ... Nous le faisons et nous continuons à un rythme qui sera un petit peu allégé. Nous ne remettons pas 800 000 € chaque année mais nous sommes encore sur le programme exceptionnel sur l'année 2022 prévu à 500 000 € en plus du programme normal.

Nous avons encore du rattrapage à faire. Je pense par exemple à certaines rues, celles qui longent la voie ferrée, comment elle s'appelle, pas la rue Pierre Sénard, de l'autre côté rue Nicolas Cugnot, à un moment donné il va falloir effectivement que l'on y passe. Nous avons encore du retard. Il faut le faire. Quand vous nous avez dit, il faut aussi refaire la rue Jean Jaurès, c'est aussi de la voirie que nous refaisons. On ne peut pas se plaindre que nous mettons trop d'argent sur la voirie et après nous dire vous avez pris du retard sur la rue Jean Jaurès.

Le cours de la République est un cours qui a été rénové sous mon premier mandat avec l'arrivée du Multiplexe, nous avons refait toute la voirie et tous les trottoirs. Après, nous avons aussi, certes encore, des immeubles d'habitation qui n'ont pas été rénovés. Je rappelle que c'est ma majorité qui, à l'Agglomération, a mis en place un plan permettant de rénover l'habitat pour les particuliers, pour les bailleurs privés, et sans condition de ressources, pour justement booster la rénovation et en particulier agir sur la rénovation thermique.

Je ne l'ai pas vu sous le mandat précédent auquel vous participiez. Nous le faisons. Je rappelle que c'est aussi la majorité que j'anime qui, en 2001, cela a été repris en 2008, a mis en place un plan d'aide pour les façades. Cela n'existait pas sous Jean Auroux. Nous essayons aussi de moderniser, d'embellir cette ville et d'aider les propriétaires à justement entretenir, rénover leur bien. Nous allons faire porter nos efforts d'ailleurs concernant les rénovations de façades, demain, sur la rue Jean Jaurès. C'est déjà le cas aujourd'hui parce que si nous voulons que cette rue s'embellisse, il faudra aussi que les propriétaires y prennent leur part.

Je n'exclus pas, je le dis ici publiquement, que nous ayons recours à de la contrainte pour obliger, comme le veut la loi, que chaque propriétaire refasse ses façades tous les 10 ans. C'est une obligation légale. Ceux qui ne l'ont pas fait, alors nous n'allons pas regarder 10 ans, 12 ans, 13 ans, 15 ans, mais je pense que certaines façades qui ont 30, 40, 50 ans, qui n'ont jamais été refaites, à un moment donné il va falloir aussi que l'on pousse un peu les feux pour qu'elles se refassent notamment sur les quartiers à enjeu. Je pense à la rue de Sully, à la rue Roger Salengro, à la rue Jean Jaurès. Bref, là où nous allons refaire du neuf au niveau des quartiers.

Vous nous expliquez aussi qu'il faut être très vigilant sur les appels à projet nombreux du Gouvernement. Rassurez-vous, nous y sommes. Nous avons recruté, là encore c'est ma majorité que j'anime à l'Agglomération qui l'a fait, un collaborateur, Armand Pauwels, qui est à la vigie sur ce sujet. Il a largement, grâce aux subventions qu'il chasse, financé son poste. Nous sommes, actuellement, je dirais, nous mettons les bouchées doubles parce qu'en plus cela tombe bien pour nous, même si je m'inquiète un peu de l'état de nos finances publiques nationales, mais il n'y a pas de raisons que nous ne profitons pas de ce que le Gouvernement met en place en ce moment.

Nous avons ici une délibération sur le fonds friches. Vous avez pu voir que le montant du fonds friches pour l'ensemble de la Région Auvergne-Rhône-Alpes est de 28 690 000 €. Si nous rapportions cet argent à la population de la ville de Roanne, nous aurions eu sur ce dossier 140 000 €. Nous allons toucher 990 000 €. Rassurez-vous cela n'est pas tombé par hasard. Nous sommes allés, effectivement, le chercher cet argent. Je me réjouis que nous l'ayons et nous n'avons pas terminé. Nous avons d'autres dossiers qui sont en cours mais je ne peux parler que de ce qui a été officialisé.

Nous devons délibérer sur ce projet qui nous permet effectivement de faire rentrer dans nos caisses quasiment 1 M€ pour pouvoir nous aider à réaliser ce projet Gambetta-République.

Un dernier mot parce que je ne veux pas avoir oublié la question que vous m'avez posée concernant les deux sujets que vous avez abordés. Les places de parking par rapport à l'école, alors là encore, vous ne pouvez pas vous rapprocher « de ceux qui prônent le moins de voiture en ville », je vais y venir, le club seniors, je le dis ici très clairement, les gens qui vont au club seniors, iront se garer au parking République. Ils devront se garer au parking République, il n'y a pas de places prévues pour les usagers du club seniors. Les seules places prévues, une vingtaine, sont des places à la volée pour permettre aux parents de déposer leurs enfants à l'école, et nous ne tolérerons pas du stationnement qui soit au-delà des 5 ou 10 minutes prévues pour permettre de déposer son enfant, voire d'aller le mettre jusque dans la classe puisque pour les tous petits, c'est souvent le cas.

Pour les autres, et la question nous a été posée aussi pour les personnels, les enseignants, les ATSEM, et bien ils feront comme Monsieur et Madame tout le monde, ils marcheront un peu plus, ils iront au parking République s'ils le souhaitent, nous avons des systèmes d'abonnement. Je rappelle que c'est quand même 20 € par mois, ce qui fait quand même, même pas 1 € par jour pour se garer dans un parking sécurisé et qui permet, là encore, d'être proche du projet, puisque nous aurons une entrée par la rue Gambetta.

Dernier point que vous avez soulevé sur les logements. Effectivement nous avons programmé sur cet espace qui fait 1,7 hectare -on a le projet d'école- un programme de logements. J'ai pris la décision de le dissocier, pourquoi ? Parce que je ne veux pas qu'il se télescope avec le projet de logements Foch-Sully. Pourquoi ? Parce que je ne veux pas qu'on sature le marché de la vente de biens, et que nous savons que nous pouvons chaque année, mettre sur le marché à Roanne, environ 60-70 logements, encore qu'en ce moment en période un peu particulière où tout se vend, et à des prix qui montent. A mon avis, il y a une capacité d'absorption de nouveaux logements plus importante aujourd'hui, est-ce que dans 2 ans, dans 3 ans, cela sera la même chose ? je n'en sais rien, mais je préfère temporiser sur les logements sur Gambetta-République, pour privilégier ceux que nous allons mettre en place sur le projet Foch-Sully.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions, même si c'était un peu brouillon.

Madame Chevillard : Moi ce ne sera pas une question mais plutôt notre positionnement par rapport à ce projet. On est contre le regroupement des écoles. En fait, en disant que ces grandes structures, d'abord je ne pense que cela amène grand-chose aux enfants, au contraire, ils vont se sentir perdus. Je pense qu'au fil du temps, on se rend compte quand même que ces grandes structures, elles déshumanisent quand même relativement. Nous sommes contre ce projet à cause de cela parce que cela regroupe des écoles. L'école de proximité, la petite école est quand même la meilleure solution, avec des classes pas trop remplies.

Monsieur le Maire : C'est un argument que je peux entendre, je n'y souscris pas mais c'est un argument que je peux entendre.

Madame Riamon : C'est juste une explication, on vote vous voyez, on peut aussi changer d'avis en vous écoutant.

Concernant le résultat obtenu auprès de l'appel à projet friches, que vous avez rappelé, que vous avez décrit, on votera pour ce financement. Je considère que c'est normal que dans notre département de la Loire, nous soyons solidairement, techniquement et financièrement aidés pour la résorption des friches urbaines, et c'est l'objet d'EPORA. EPORA a aujourd'hui beaucoup moins de financement pour soutenir nos collectivités. Nous on hérite d'une situation qu'on n'a pas voulue, que personne d'entre nous ici a voulu et je trouve tout à fait indispensable qu'on bénéficie de ces financements et d'une forme de solidarité, et de reconnaissance de la contribution de notre territoire à la richesse de la France.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR : 36 voix (Groupes Majorité + "A Gauche pour Roanne" + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")  
CONTRE : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention à intervenir avec l'Etat.

## **10. Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage 2021-2026 – Avis**

---

Monsieur Dorange : L'Etat nous a demandé d'émettre un avis concernant le projet du Schéma Départemental d'Accueil et d'habitat des Gens Du Voyage 2021-2026. Dans la continuité de notre discussion du mois dernier sur cette thématique et compte tenu de la non prise en compte par l'Etat d'une situation d'occupation illégale sur le terrain de Montretout et d'une activité polluante des sols et des milieux aquatiques par les occupants, nous vous proposons d'émettre un avis défavorable à ce schéma.

Monsieur Gerbot : Dans le projet de délibération, il est inscrit que considérant que le projet du Schéma Départemental d'Accueil et d'habitat des Gens Du Voyage 2021-2026, prend en compte les évolutions constatées et depuis la publication du schéma précédent, notamment la montée en puissance de la problématique de sédentarisation des gens du voyage sur le département, et en particulier son interaction avec le fonctionnement des aires d'accueil. Ensuite considérant la non prise en compte par l'Etat malgré le signalement fait auprès du Procureur de la République et les services préfectoraux, sur le terrain de Montretout, d'une situation d'occupation illégale sur ce terrain, et d'une activité polluante des sols et des milieux aquatiques, il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable.

Or, à noter tout de même que les lois récentes ont fait remonter la responsabilité des aires d'accueil au niveau des intercommunalités. A la partie 5 du Schéma Départemental au titre de la sédentarisation page 17, il est inscrit « le projet de Roanne Montretout de sédentarisation financé jusqu'au bout par le Département mais abandonné par la Municipalité ». Ensuite page 19, « la situation sur le site de Montretout n'est juridiquement pas conforme. Une mise en conformité devrait être envisagée par la collectivité, notamment par une délocalisation du fait des désordres à l'environnement, la forme de ce nouvel habitat, terrain familial ou habitat adapté sera recherché avec les familles ».

Donc si nous avons bien compris, le Département demande à Roanne de réaliser la mise en conformité du projet de sédentarisation qu'il a financé. Or la Ville refuse parce que l'Etat n'est pas intervenu malgré un signalement au Procureur pour régler le problème de l'occupation illégal. C'est bien cela ?

Monsieur le Maire : En partie c'est cela. Je vous répondrai.

Monsieur Gerbot : Donc nous pensons, en ce qui nous concerne, que l'argument selon lequel la Ville ne peut signer ce plan parce que le Procureur de la République, la Justice et la Police, ne sont pas intervenus, n'est pas recevable.

Une expulsion, en effet, par la force ne ferait que reporter le problème ailleurs, de manière illégale, les gens vont aller ailleurs de manière illégale. Ce peut être également dans une commune de l'Agglomération, entre autres. La Ville doit faire face à ses responsabilités d'accueil.

Ensuite, conscients des problèmes notamment environnementaux, nous proposons que la Ville trouve une solution de délocalisation comme le propose la schéma départemental en proposant un autre site sur le territoire communal. La forme de l'habitat, terrain familial ou habitat adapté sera recherché avec les familles. C'est pour cela que nous n'émettrons pas d'avis défavorable à ce schéma départemental.

Monsieur le Maire : Nous vivons dans un état de droit où chacun se doit de respecter la loi. Les personnes qui sont installées sur le camp de Montretout ne respectent pas la loi. Etant officier du Ministère Public et ayant saisi le Procureur et le Sous-Préfet de l'époque de ce que je considérais comme étant un acte passible d'une infraction au Code Pénal, j'ai donc saisi comme le veut l'article 40 de ce même code, le Procureur et le Sous-Préfet.

Je trouve que notre Etat devrait être beaucoup plus rigoureux surtout quand on lui signale ce genre d'infraction pour pouvoir justement ne pas laisser perdurer ces désordres. Or rien, je dis bien rien n'a été fait. Alors, je ne vais rentrer dans le poujadisme ou le populisme en vous disant que c'est plus facile effectivement de mettre des PV à ceux qui roulent à 55 km/h et non pas à 50, plutôt que d'aller s'occuper de ceux qui viennent contrevenir aux Codes de l'Urbanisme, de l'Entreprise, de l'Environnement, du Travail ... mais quand même. Je ne peux pas accepter que ce plan départemental ne tienne pas compte de cette réalité.

Deuxième chose, lorsque l'on veut que des familles se sédentarisent et, je veux dire embrassent le mode de fonctionnement commun, je ne vois pas pourquoi nous devrions créer un habitat spécifique alors qu'il existe des logements qui peuvent demain accueillir ces familles.

Vous avez une activité professionnelle, très bien vous l'exercez dans des lieux professionnels ou vous l'exercez lorsque cela est permis dans un lieu personnel si vous obtenez l'autorisation de votre bailleur ou si vous êtes propriétaires, vous vous y autorisez vous-même. Mais lorsque nous proposons à ces familles de rejoindre le champ de la légalité en, par exemple, acceptant de loger dans des logements d'OPHEOR et qu'ils refusent, je ne vois pas pourquoi nous devrions leur faire des habitats adaptés parce qu'ils veulent vivre de cette manière-là.

Je suis désolé, nous avons un mode de vie que nous partageons les uns et les autres. Si nous ne souhaitons pas partager ce mode de vie, nous en assumons nous-mêmes les conséquences. Nous ne demandons pas à la collectivité et encore pas à la commune, qui n'a pas compétence dans ce domaine puisque c'est l'intercommunalité, de régler le problème. C'est la deuxième raison pour laquelle je souhaite émettre un avis négatif en rappelant que Roannais Agglomération a déjà, d'ailleurs, émis un avis négatif sans opposition dernièrement.

Qu'est-ce que cela va changer ? A mon avis rien parce que le Département, ce schéma départemental sera quand même adopté malgré notre avis. Le Département n'est pas lié par notre avis. Si nous avons voté contre et que le schéma ne pouvait être adopté, nous serions dans une situation de blocage. Je regrette que nous n'y soyons pas parce que cela aurait sûrement aidé à faire bouger les choses.

En tout cas, à partir du moment où je suis un Républicain, que je saisis l'Etat d'infractions et que l'Etat ferme les yeux et se bouche les oreilles et ne dit rien, je ne peux pas accepter de laisser perdurer cette situation. Maintenant, chacun est libre effectivement de voter comme il le souhaite ce schéma.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

DEFAVORABLE : 32 voix (Groupe Majorité)

FAVORABLE : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

ABSTENTION : 4 voix (Groupes "A Gauche pour Roanne" + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable.

## **11. Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Demande d'augmentation de la production de la société Nexter Systems – Avis**

---

Monsieur Nouibat : Après plusieurs périodes de baisse d'activités, la société Nexter Systems prévoit un développement de ses capacités de fabrication de véhicules. La réorganisation et la restructuration du site doivent aboutir à l'horizon 2024.

Pour ce faire, le site et ses activités sont soumis à autorisation. En effet, l'établissement est concerné par la réglementation relative aux Installations Classées par la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de plusieurs rubriques.

Tout d'abord, quelles sont les activités du site et quels domaines sont impactés ? Les activités du site qui sont classées sont :

- stockage d'explosifs,
- atelier d'essai,
- atelier de réparation,
- vernis, peinture, colle...,
- travail mécanique des métaux,
- revêtement mécanique ou traitement,
- stockage de solides inflammables,
- contrôle non destructif,
- dépôt de bois,
- gaz à effet de serre,
- rejet d'eaux pluviales,
- sondage, forage,
- nettoyage dégraissage.

Les impacts sont sur :

- le paysage,
- l'urbanisme,
- la faune et la flore,
- les biens et le patrimoine culturel,
  
- la pollution lumineuse,
- l'eau,
- l'air et le climat,
- le bruit,
- les déchets,
- la santé.

Pour aboutir, il y a six étapes :

- l'enquête des services de l'Etat avec le déplacement sur site d'agents communaux et un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) qui a émis un avis le 20 juillet 2021 ;
- un arrêté préfectoral qui a soumis une demande d'autorisation à enquête publique préalable du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre. Celle-ci a été menée par un Commissaire Enquêteur. D'ailleurs, un affichage d'avis d'enquête a été réalisé ;
- un mémoire réalisé par un bureau d'étude accrédité commandé par Nexter ;
- l'avis de la Mairie ;
- l'avis en CODERST ;
- un second arrêté préfectoral avec prescription.

A ce stade du processus, troisième étape, vous vous rappelez, il était pointé à ce moment-là un manque de précisions du dossier initial sur plusieurs points et notamment les rejets aqueux et atmosphériques et la prise en charge de la pollution des sols. En réponse, Nexter a dit qu'il diligenterait un bureau d'études extérieur accrédité qui dans son mémoire affirme une maîtrise des risques et des dangers tout en précisant la confidentialité de certaines informations. Vous comprendrez pourquoi.

On notera aussi les mesures prises par l'établissement pour éviter, réduire ou compenser les impacts :

- politique d'optimisation de la consommation d'eau ;
- respects des valeurs limites d'exposition et celles de l'arrêté préfectoral ;
- la limitation des Composés Organiques Volatiles ;
- la certification Iso 14001 sur le management environnemental depuis 2007.

A ce jour, le dossier fait l'objet d'une enquête publique et d'une présentation pour avis en CODERST.

Madame Chevillard : Je vais faire une intervention qui représente plus mon parti politique qui est le parti communiste puisque nous ne sommes pas tout à fait en accord avec le Collectif 88 %.

Dans le monde des conflits armés, ils n'ont jamais été aussi nombreux. La vision états-uniennes vers un unilatéralisme autoritaire est toujours aussi présente malgré un changement de dirigeant à la tête du pays. Ces dérives permanentes font courir des risques toujours plus grands au niveau planétaire. Avec notre intégration pleine et entière dans l'OTAN, ce n'est pas seulement une vision atlantiste de nos relations internationales mais aussi un renoncement à nos valeurs universelles et à une culture de paix dont il est question.

Le souhait de Nexter de développer ses activités et ses productions s'inscrit dans la loi de programmation militaire qui prévoit d'atteindre les 2 % du PIB pour le budget militaire et pour répondre aussi aux injonctions de l'OTAN. Ce sont des choix politiques auxquels nous nous opposons. Nous exigeons un désarmement unilatéral et général commandé par l'ONU incluant toutes les grandes puissances mondiales. Par cette position, tous les emplois générés autour de l'armement devraient être transformés autour de la diversification de nos établissements et entreprises pour répondre aux besoins vitaux des populations. Or, ce désarmement mondial n'existe pas pour l'instant. Nous nous sommes posé la question : que fait-on ?

Tant qu'il n'y aura pas de désarmement mondial, la France doit assurer son indépendance et sa souveraineté. Pour cela, il lui faut une armée pour défendre ses citoyens, ses intérêts et territoires. L'armée doit être suffisante et non agressive. Les armes nécessaires à cette armée doivent être étudiées, fabriquées et entretenues dans nos établissements étatiques ou sociétés nationales. Pour ce faire, nous proposons la création d'un pôle public de défense nationale. Toute fabrication ou vente d'armes doit impérativement en passer par l'approbation du Parlement. Ce qui n'est pas le cas même si les ventes d'armes se passent d'Etat à Etat, c'est bien l'Etat français qui autorise Nexter ou Naval Group à vendre de l'armement.

Nous savons que Nexter, aujourd'hui, manque de surfaces industrielles ne serait-ce que pour l'activité France. La maintenance des matériels français sont des activités France et la non extension de Nexter pourrait remettre en cause la possibilité que Nexter s'en charge plutôt que d'autres entreprises privées, qu'elles soient françaises ou étrangères. Compte tenu de cette situation et aussi afin de permettre d'améliorer les conditions de travail et de vie des salariés, j'émet un avis favorable en proposant que nous soyons très attentifs à ce qu'aucun service de Nexter ne soit externalisé et que les risques sanitaires soient évalués à leur juste valeur.

Monsieur Gerbot : Le Collectif 88 % a rendu public de nombreuses réserves au sujet du projet d'augmentation des capacités de production de l'entreprise Nexter à l'attention de la commission enquêtrice et des citoyennes ainsi que les citoyens de Roanne.

Pour résumer, nous pensons que Nexter doit respecter les demandes européennes, le traité sur le commerce des armes et les principes directeurs des Nations Unies. Par conséquent, il est indispensable que Nexter clarifie sa position sur les exportations d'armes, directement ou indirectement, vers l'Arabie Saoudite mais également aux Emirats Arabes Unis et sur l'éventuelle complicité de crimes de guerre qui pourrait en découler. D'autant plus qu'à l'heure actuelle, la coalition menée par l'Arabie Saoudite qui se nomme l'alliance militaire islamique, dans laquelle font partie les Emirats Arabes Unis, très amis visiblement avec Nexter. J'ai les documents sur Nexter, et effectivement, c'est quand même le cinquième client mondial de la France et entre autre de Nexter au niveau armement.

Or, nous savons que cette guerre dure depuis un bon moment contre le Yémen. On sait qu'il y a des canons auto-tractés 6X6 CAESAR. Or, un obus ne fait de différence entre les rebelles houthis et la population civile. Il y a, à l'heure actuelle, des milliers et des milliers de morts civils innocents au Yémen.

La délibération se contente de demander à l'exploitant de poursuivre l'évaluation des risques sanitaires. La vérification de l'impact écologique d'une potentielle augmentation de la production, qui ne se limite pas au stade de la fabrication des armes, ne peut pas être laissée à la seule expertise de Nexter.

Par ailleurs, le Collectif 88 % rappelle qu'il est favorable à une nationalisation et un contrôle par l'Etat de toutes les usines d'armement. L'armement produit en France doit servir qu'à défendre l'intégrité du territoire national et en aucun cas devenir une marchandise sur laquelle on spéculé. Je ferais tout de même remarquer que Nexter pour les Emirats Arabes Unis, j'ai un rapport d'information qui provient du Parlement de cette année, sur les exportations d'armement de la France. Nous pouvons constater qu'en 2009, les Emirats Arabes Unis avaient fait une commande à la France de 300 M€. Il se trouve qu'en 2019, ce montant est monté à 1 500 M€.

A la suite d'une rencontre avec les salariés, nous avons appris que la production avait déjà augmenté sans attendre un avis de qui que ce soit.

Monsieur le Maire : Si vous pouviez conclure rapidement, Monsieur Gerbot, vous avez dépassé vos 3 minutes.

Monsieur Gerbot : A partir de là, prenant en compte de cette nouvelle réalité imposée sans aucune concertation par Nexter, concernant la question posée étant donné qu'aucune des remarques que nous avons faites à la commission n'a été prise en compte et qu'une nouvelle augmentation de production sera réalisée, nous émettrons un avis défavorable.

Madame Riamon : Nous nous abstenons sur cet avis parce que nous n'avons pas tous les éléments pour juger du dossier. Non pas que nous nous en désintéressions, loin de là. Juste une petite précision, il s'agit de la norme ISO 14 001, je dis cela pour les entreprises qui passent cette norme et de manière à ce que chacun s'y reconnaissent.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération :

FAVORABLE : 34 voix (Groupes Majorité + Mme Chevillard "Collectif 88 %" + M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")

DEFAVORABLE : 2 voix (M. Gerbot + M. Beysson ayant donné pouvoir à M. Gerbot Groupe "Collectif 88 %")

ABSTENTION : 3 voix (Groupe "A Gauche pour Roanne")

Le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable. Il conviendra à l'exploitant de poursuivre l'évaluation des risques sanitaires.

## **12. Politique pénale territoriale de proximité - Protocole – Approbation**

---

Monsieur le Maire : La délibération suivante est retirée à la demande de Monsieur le Procureur qui souhaite attendre le mois de novembre.

## **12. Aménagement d'une roseraie dans le Parc Fontval - Convention avec l'EPLFPA de Roanne Chervé – Approbation**

---

Madame Barbant : Effectivement, au mois de juillet la première tranche du parc Fontval s'est ouverte au public. L'aménagement de ce projet doit se poursuivre avec la création d'une roseraie.

Pour cela, il vous est proposé une convention basée sur l'apprentissage, la pédagogie où l'on plante, on crée, on suit, on réalise, on partenarise. Partenariat avec le rosieriste Dorieux de Montagny et convention à intervenir avec le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole Roanne-Chervé, où les élèves de CAP et Bac Professionnel participeront aux travaux de création à partir du mois de novembre 2021 et au suivi des plantations courant 2022, suivi au projet de création des BTS qui travailleront avec les services de la Ville sur une mission d'ingénierie en conception portant sur l'extension de la roseraie.

La Ville de Roanne prendra en charge les frais pour les déplacements d'un montant de 400 € et un dédommagement pour la réalisation des travaux de 300 €.

La durée de la convention est sur l'année scolaire 2021-2022.

Monsieur le Maire : Madame Dumoulin, vous parlez le langage des roses ?

Madame Dumoulin : Je voudrais simplement dire ce soir que je suis, c'est rare que je dise cela, à titre personnel et professionnel, je suis d'abord très touchée du fait que des jeunes d'un lycée professionnel, celui de Chervé, viennent dans notre ville pour mener un projet. Je crois que c'est important pour ces jeunes de lycée professionnel de se montrer, de voir qu'ils participent à des formations d'excellence, je pense et j'en suis sûr que le lycée de Chervé participe à ce type de formation.

Evidemment, je ne peux pas m'empêcher, Monsieur le Maire, à titre politique, je suis ravie et mes camarades ici présents sont ravis que nous plantions des roses dans notre ville car nous croyons encore en son symbole et nous y tenons.

Monsieur le Maire : Vous me tendez une perche. J'avais envie mais je ne voulais pas, cela va être mal interprété. Le parti socialiste perd de sa superbe, il est peut-être sur le point de disparaître et là tout à coup, que voulez-vous faire Monsieur le Maire, un mémorial avec, effectivement, une roseraie ? Je me suis dit non, ce sera mal perçu mais là vous me tendez une telle perche. Les roses appartiennent à tout le monde. C'est un symbole. Je pense d'abord à un symbole d'amour mais c'est sûrement en cela que le parti socialiste en a fait sien cette représentation. En sachant tout de même que les roses comportent aussi des épines. Il faut être prudent. C'est donc à manier avec précaution.

Je me réjouis d'abord que, ce projet prenne vie parce que c'est un projet que j'ai voulu et avec lequel nous avons trouvé très vite des accords effectivement, d'une part avec la roseraie Dorieux et d'autre part avec le lycée Chervé. Cela va permettre, comme vous l'avez fait observer, à des jeunes de se frotter à un projet très concret qui viendra embellir notre ville.

Je passerai, non pas sous silence, mais je vais aller vite sur les rosiers qui sont prévus parce qu'ils portent des noms. D'abord, nous aurons, tout à l'heure je vous ai dit qui s'y frotte s'y pique, ce n'était pas innocent non plus de ma part. Nous aurons forcément la nouveauté 2021 qui est la rose Catherine Frot. Ensuite, vous aurez You and Me, You and Me Madame Dumoulin. Une rose qui s'appelle You and Me. Nous restons dans le rose, le Pink Vintage ou la Hot Pink pour les plus audacieux, ou la cave de Tain. Mais également, je ne sais pas pourquoi elle s'appelle comme cela la Gilles de Brisac. Je ne sais pas. Après, nous irons peut-être, effectivement, jusqu'au sommet avec l'Annapurna qui est une nouvelle rose blanche exceptionnelle tant par son coloris étincelant, sa robustesse et son parfum puissant, ou l'empreinte de Dorieux ou encore la New Imagine ou la Violette parfumée auxquelles nous allons ajouter la jardin d'ivoire, la berlingot, la mystérieuse ou alors la grande violette parfumée, la Pink Cloud ou la berlingot.

Quelques exemples de roses qui seront, je l'espère, flamboyantes, éclatantes et extrêmement appréciées des Roannais l'été prochain. 280 rosiers seront implantés et entretenus avec cette convention.

Monsieur Iacovella : Je suis un grand amateur de roses. Une question, est-ce que dans les rosiers, une fois qu'ils seront installés, est-ce que nous aurons sur chaque rosier au pied une étiquette pour marquer le nom de la rose . D'où elle vient ? Que l'on puisse la retrouver à la limite même aujourd'hui avec un code barre pour pouvoir envoyer, exactement vous le savez les roses sont des mélanges, des assemblages qui sont faits, il y a de fortes traditions. Juste pour une allusion à nos amis de la gauche autrement, il y a des rosiers qui sont remontants aussi.

Monsieur le Maire : Tous les espoirs sont permis. Bien sûr, il y aura une signalétique de façon à ce que cela soit très informatif. J'espère que ce sujet fera l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le LEGTA de Roanne Chervé.

### **13. Occupation du domaine public pour l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques et audiovisuels - Conventions avec la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES – Approbation**

---

Madame Bernier : PHOENIX France INFRASTRUCTURES est une société qui a pour activité le déploiement de sites points hauts sur lesquels peuvent être implantées des antennes permettant l'exploitation de ces équipements techniques par des opérateurs de service de communications électroniques et audiovisuels.

Ces équipements étant implantés sur des propriétés Ville de Roanne notamment situés 119 rue de Mâtel et route de Briennon, il convient de contractualiser cette occupation du domaine public par une convention et solliciter une redevance annuelle de 9 000 € nets.

Madame Chevillard : J'ai entendu au tout début qu'il y aurait la 5G parce que nous ne savions pas vraiment quels équipements étaient proposés. Ce n'est pas très clair. Nous nous demandons l'utilisation.

Monsieur le Maire : C'est clairement pour les opérateurs, le passage à la 5G où ils nous demandent là où il y a déjà des antennes 4G de pouvoir mettre des antennes 5G donc nous devons délibérer d'abord sur le principe et ensuite sur la redevance.

Madame Chevillard : On permet à ces opérateurs de faire venir d'autres opérateurs s'ils le souhaitent. On laisse libre choix, chacun fait ce qu'il veut.

Monsieur le Maire : Oui c'est plutôt la loi c'est-à-dire quand vous avez un opérateur qui vient, il doit laisser la place aux autres pour pouvoir utiliser les mâts. Quelquefois même ils partagent certaines choses.

Madame Chevillard : Compte tenu de tout cela, c'est vrai que cela nous pose quelques problèmes. Nous avons quelques soucis au niveau de la 5G. Nous voterons contre cette délibération. C'est vrai que toutes ces antennes on n'en parle pas beaucoup mais, on commence à en parler, dans quelques temps je pense que, sur la santé publique à mon avis cela posera quelques soucis.

Monsieur le Maire met au vote la délibération :

POUR : 36 voix (Groupes Majorité + "A Gauche pour Roanne"+ M. Iacovella "Réussir Roanne Ensemble")

CONTRE : 3 voix (Groupe "Collectif 88 %")

Le Conseil Municipal décide d'approuver les conventions à intervenir avec la société PHOENIX France INFRASTRUCTURES pour l'occupation par ses équipements techniques des sites, propriétés de la ville de Roanne, situés 119, rue de Mâtel et route de Briennon.

#### **14. Ouvrages de distribution de l'électricité rue Abbé Goulard - Convention de servitude avec le S.I.E.L.-T.E. – Approbation**

---

Madame Prost Mallet : Vous avez tous pu prendre connaissance du projet de convention de servitude pour l'ouvrage de distribution d'électricité dans le cadre de travaux de dissimulation du réseau électrique confiés par le S.I.E.L.-T.E. Loire à ENEDIS sur la parcelle AK 140, rue Abbé Goulard, appartenant à la Ville de Roanne.

Ces travaux consistent à la réalisation d'une tranchée pour établir à demeure des canalisations souterraines d'une longueur de 20 mètres, couper les arbres et branches se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité pouvant gêner leur pose, d'encastrer un coffret dans le muret avec des coupes de barrières et enfin faire une reprise de branchement électrique et télécom.

Il n'y a aucune indemnité prévue pour le versement par le S.I.E.L. à la Ville de Roanne dans le cadre de ces travaux. Par contre, si des dégâts étaient causés à l'occasion de cette construction, la Ville de Roanne pourrait bien sûr être indemnisée après estimation fixée à l'amiable ou, à défaut, par le tribunal compétent.

Monsieur Gerbot : Il est prévu de couper combien d'arbres environ ou exactement si possible ?

Monsieur le Maire : Je n'ai pas cette information. Nous allons demander et nous vous ferons passer les éléments. Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup mais bon. Je ne sais pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le S.I.E.L.-T.E. Loire.

## **15. Acquisition d'un terrain situé 57, rue Eugène Bichon à Monsieur et Madame Daniel MARECHAL – Approbation**

---

Monsieur Passot : Il s'agit d'un emplacement réservé de la Ville de Roanne sur la parcelle AP n° 337 en vue de la réalisation d'un passage mode doux reliant l'impasse André Barban à la rue Eugène Bichon.

Cette parcelle a fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au profit des époux MARECHAL en novembre 2020. En vue de la réalisation de ce passage et afin que les époux MARECHAL puissent poursuivre leur démarche d'acquisition, un engagement entre la Ville de Roanne et M. et Mme MARECHAL est intervenu.

Celui-ci précisait :

- la Ville de Roanne accepte de renoncer à son droit de préemption sur le tènement immobilier situé 57, rue Eugène Bichon à Roanne ;
- M. et Mme MARECHAL s'engagent à rétrocéder à la Ville de Roanne au plus tard fin 2021, une partie de la parcelle (environ 40 m<sup>2</sup>) dont la surface exacte reste à définir par un géomètre à la charge de la Ville de Roanne. Le montant d'acquisition est fixé à 30 €/m<sup>2</sup> ;
- après acquisition par la Ville de Roanne, une autorisation de jouissance sera donnée à M. et Mme MARECHAL, le temps que la Ville engage les travaux d'aménagement qu'elle souhaite réaliser, avec à la charge de M. et Mme MARECHAL :
  - \* tous les impôts et taxes dus pour cette parcelle (Taxe Foncière, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères...) ;
  - \* l'entretien ;

- au moment de la réalisation des travaux, la Ville de Roanne s'engage à :
  - \* la création d'un nouveau mur en limite de propriété (partie haute) ;
  - \* la fourniture et la pose d'un portail électrique ;
  - \* la mise en place d'une clôture ;
  - \* la plantation d'une nouvelle haie.

Afin de répondre aux engagements pris avec M. et Mme MARECHAL, il convient de procéder à l'acquisition de la bande de terrain située sur leur propriété au prix convenu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'acquisition à M. Daniel MARECHAL et Mme Christiane MARECHAL, d'une bande de terrain d'environ 40 m<sup>2</sup> sur leur parcelle cadastrée section AP n° 337 dont la surface exacte reste à définir par un géomètre à la charge de la Ville de Roanne pour un montant de 30 €/m<sup>2</sup>.

## **16. Cession d'une borne de recharge pour véhicules électriques à Roannais Agglomération – Approbation**

---

Monsieur Brasseur Minard : Entre 2018 et 2020, Roannais Agglomération a mis en place un fonds de concours de 5 000 € pour les communes de son territoire qui souhaitent se doter d'une borne de recharge pour véhicules électriques en plus de celles installées par la Communauté d'Agglomération.

Cinq communes ont pu bénéficier de ce dispositif dont la Ville de Roanne et une borne a été installée avenue de Paris.

Le montant des travaux relatifs à la pose et au raccordement de cette borne a été pris en charge par la Ville de Roanne pour un montant de 1 334,88 € T.T.C. auxquels s'ajoutent les frais d'entretien annuel d'un montant de 975 € T.T.C..

Aujourd'hui, dans le but d'avoir un réseau identique avec un interlocuteur unique à savoir la communauté d'agglomération, Roannais Agglomération a proposé de récupérer la propriété et la gestion de ces bornes.

Cette opération fera l'objet d'une cession à titre gratuit à Roannais Agglomération, qui à l'avenir prendra en charge ces frais de fonctionnement.

Monsieur Gerbot : Il y a des aides qui ont été avancées et nous ne connaissons le montant de ces aides, si ?

Monsieur le Maire : Sur celle-ci, je ne sais pas. Il y avait eu des aides du Ministère de la Transition Ecologique à l'époque de Mme Royal pour l'installation du réseau de bornes. Mais celle-ci étant implantée, achetée par la Ville de Roanne, je ne sais pas si nous en avons bénéficié. Oui, on me dit que oui. En tout cas tout cela tient compte dans le prix de revente.

Monsieur Gerbot : Le coût de la borne total, c'est combien ?

Monsieur le Maire : Le coût de la borne au départ à l'acquisition ? On me dit 7 000 €.

Monsieur Gerbot : 7 000 €, d'accord.

Monsieur le Maire : Autour de 7 000 € et il y avait eu une aide. C'était aide déduite ou pas ?  
Nous vous ferons passer les éléments M. Gerbot.

Monsieur Gerbot : Et le prestataire choisi par la Ville pour l'installation ? C'était qui ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas.

Monsieur Gerbot : Vous ne savez pas.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Gerbot : Vous ne savez pas.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Gerbot : Je m'excuse.

Monsieur le Maire : Ne vous excusez pas. Mais si vous m'aviez fait un petit mail ne serait-ce que cet après-midi sur le sujet, parce que vous avez dû le préparer quand même, j'aurai pu vous apporter des réponses. C'est mieux de poser des questions pour avoir des réponses mais là j'avoue que....

Monsieur Gerbot : C'est vrai mais comme cela n'était pas dans l'exercice des pouvoirs du Maire.

Monsieur le Maire : Non.

Monsieur Gerbot : Automatiquement je vous en parle maintenant.

Monsieur le Maire : Oui.

Monsieur Gerbot : Je ne vous ai pas envoyé de mail.

Monsieur le Maire : Non mais vous aviez l'ordre du jour depuis un petit moment quand même ?

Monsieur Gerbot : Depuis vendredi matin certes.

Monsieur le Maire : Nous sommes jeudi.

Monsieur Gerbot : Oui certes mais dans ces cas-là, il aurait fallu que je vous envoie des mails pour toutes les questions que je vous ai posées là ? Si tout le monde fait la même chose.

Monsieur le Maire : Sur les questions politiques, non, parce que vous n'attendez pas de réponses techniques. Mais sur des questions techniques, il vaut mieux effectivement me faire un petit mail.

Monsieur Gerbot : D'accord.

Monsieur le Maire : Comme ça je vous apporte une réponse très claire et précise. Mais là au moment où je parle, je n'ai pas cette réponse à vous apporter. Mais bien évidemment, nous respectons cela, nous vous apporterons la réponse.

Monsieur Gerbot : Bien, d'accord.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession à Roannais Agglomération à titre gratuit de la borne de recharge pour véhicules électriques installée avenue de Paris.

## SPORTS

### **17. Open International de tennis de Roanne - Convention avec la société A&C Event's - Subvention exceptionnelle – Approbation**

---

Monsieur Guillermin : Lors de notre séance du 17 septembre 2020, nous vous proposons une délibération dans le cadre de l'organisation du tournoi de tennis A.T.P par la Société A&C Event's mais qui compte tenu de la pandémie a dû être annulé.

Les organisateurs ont donc souhaité de nouveau proposer aux Roannais ce tournoi qui sera répertorié dans le circuit masculin professionnel et permettra à 32 joueurs classés entre la 50<sup>ème</sup> et 200<sup>ème</sup> place mondiale de s'inscrire à cette manifestation.

Cet événement, qui s'inscrit parmi les 15 plus grands tournois français, se déroulera au Scarabée du 7 au 14 novembre, ainsi qu'au gymnase Belgique et à Riorges dans leur court couvert.

L'organisation de l'Open International de Tennis de Roanne est une opportunité pour la promotion de ce sport pour notre Ville ainsi que notre agglomération.

Comme à chaque événement d'envergure, des animations seront proposées et une couverture médiatique mettra en valeur notre territoire ainsi que nos équipements. Je dirais heureusement que nous avons le Scarabée.

Près de 150 personnes qui participent à cette organisation pourront être accueillies dans nos établissements d'hébergement. Le budget prévisionnel de ce tournoi s'élève à 410 375 € et la Ville de Roanne propose une subvention de 25 000 €.

Madame Dumoulin : Nous allons profiter, si vous me l'autorisez, de cette délibération sportive pour évoquer concrètement la situation dans laquelle s'exerce actuellement notre mandat et notre travail politique.

Lors de la commission sports, à laquelle j'ai été, à laquelle je suis régulièrement, nous n'avons pas eu en amont d'ordre du jour. Je dirais que cela est dommage. Nous aurions pu avec un ordre du jour, nous renseigner par exemple sur cet évènement sportif. Nous aurions pu réfléchir et poser des questions à M. Passot qui aurait répondu, je n'en doute pas avec plaisir, à ces questions.

Que dit le règlement intérieur ? Article 42, concernant justement l'ordre du jour aux commissions. Je vais reprendre la phrase en essayant de la résumer. L'article 42 dit : « le Maire décide de l'ordre du jour des commissions ». Evidemment, cette phrase laisse la place à de nombreuses interprétations mais nous pouvons quand même nous poser ensemble la question à quoi bon, Monsieur le Maire, un ordre du jour qui est fixé, s'il n'est pas connu en amont de la réunion, géré auprès des participants de cette réunion ? J'avoue, je ne vois pas bien à quoi sert l'ordre du jour ?

Le jour de la commission sports, je reviens parce que je veux parler de cette délibération. Nous avons encore rencontré une difficulté. Nous n'avons pas eu connaissance du projet de convention que nous découvrons depuis vendredi, jour où nous avons les délibérations. Là aussi, je pense que si nous avions eu plus d'informations sur cette délibération, nous aurions pu vous demander, par exemple, comment la société A&C Event's, je reprends la délibération, allait mettre en œuvre les ateliers pédagogiques associant les enfants des clubs de tennis à notre ville ?

Nous aurions pu aussi, au moment de la commission, savoir comment les 100 jeunes vont avoir un accès facilité au tournoi ? Puisque dans la commission, il est question de 100 jeunes, sans doute pratiquant le tennis, vont avoir un accès facilité. C'est vraiment regrettable que nous n'ayons pas pu échanger sur ces sujets au moment de la commission parce que nous n'avions pas toutes ces informations.

Nous aurions pu, Monsieur le Maire, reconnaissez-le, comme nous le faisons avant, échanger des idées intéressantes. Je sais que cette commission n'est pas un lieu décisionnel, nous le savons tous ici, mais nous pourrions quand même faire de ces commissions, où nous nous rendons régulièrement, qui occupent notre temps, politique et personnel, un lieu, un moment, un espace d'échange et de dialogue politique.

Evidemment, j'avais d'autres questions sur cette délibération, je les ai notées, mais mon temps est limité donc je ne vais pas les poser. Je ne vais pas, Monsieur le Maire, quand même vous envoyer des mails, comme vous avez fait la proposition à M. Gerbot, pour vous poser des questions techniques alors que ces questions techniques, nous pourrions les aborder en commission au moment où nous travaillons ensemble.

J'aurais pu interroger, par exemple, l'exécutif en commission sur la part financière importante des collectivités territoriales dans ce projet sportif. Il est trop tard pour le faire. D'une certaine manière, si, puisque nous n'avons pas ici le temps d'échanger sur des choses très techniques.

Vous l'aurez compris Monsieur le Maire, nous aimerions pouvoir travailler dans des conditions permettant pleinement l'échange démocratique. Nous aimerions pouvoir connaître les sujets qui vont animer les commissions par la présence de quelque chose d'assez simple qui s'appelle l'ordre du jour sur les convocations, parce que cet ordre du jour, il nous permettra de préparer, de travailler tout simplement, de faire le travail démocratique pour lequel nous avons été élu comme vous par les Roannais. Nous aimerions aussi, si cela est possible, puisque nous le pratiquons par exemple au C.C.A.S. de façon très ouverte et très partagée, avoir quelques documents en amont des commissions pour poser des questions et échanger.

Allez Monsieur le Maire, soyons un peu bon joueur, souvenez-vous, vous avez désiré, je rappelle au début du mandat, une opposition constructive et travailleuse. Je crains, Monsieur le Maire, que vous ayez prochainement, je vais le dire avec un peu d'humour, une opposition ignorante par rétention d'informations et qui va devenir, un peu comme les mauvais élèves, paresseuse par manque d'occasion de travail. Allez, nous allons faire en sorte que vous accédiez à vos désirs et à votre idéal démocratique que vous aviez exprimé au début de ce mandat et que nous retombons un petit peu sur nos pieds démocratiques, que nous ayons les moyens de travailler correctement ensemble.

Monsieur le Maire : Nous avons effectivement, tout d'abord, je voudrais faire observer que contrairement à une précédente municipalité, que je n'avais pas l'honneur de diriger, nous au moins, nous réunissons des commissions avant chaque Conseil Municipal. Cela permet de poser des questions et d'échanger. Ce n'était pas le cas sous le mandat de Mme Déroche. Je peux vous donner le tableau des commissions et le nombre de fois où elles ne se sont pas réunies durant six ans. Je pense que vous allez vous dire : « tout compte fait, la Municipalité de M. Nicolin s'applique à avoir des échanges et des débats qui sont plus sincères et réguliers ».

Effectivement, jusqu'à présent, nous avons un ordre du jour qui était, d'ailleurs, assez limité mais qui devait traiter des sujets qui vont être examinés au Conseil Municipal. Nous nous sommes rendus compte que, malheureusement, il pouvait y avoir aussi soit des sujets supprimés soit des nouveaux sujets qui arrivaient la veille ou le jour même. Je rappelle que l'ordre du jour, comme vous le savez, doit partir et même arriver 5 jours francs avant la tenue du Conseil Municipal. Comme les commissions ont lieu plus en amont, et bien, nous pouvons rajouter des sujets de l'ordre du jour. Nous aurions eu un ordre du jour avec des choses qui n'étaient pas inscrites et qui pourtant allaient arriver au Conseil Municipal. Nous avons pris la décision de ne plus mettre d'ordre du jour, d'aborder tous les sujets qui sont effectivement au Conseil Municipal et surtout de pouvoir, bien évidemment, les débattre de façon très naturelle.

J'ajoute aussi que, nous nous sommes rendus compte que lorsqu'il y avait un ordre du jour, nous avons des élus, je ne cible personne, qui ne participaient que peu ou pas aux commissions parce que l'ordre du jour qu'ils avaient reçu, ne les intéressait pas ou peu. Là au moins, nous ne venons pas par intérêt par rapport aux sujets traités mais nous venons pour débattre et prendre connaissance des différents sujets.

Aujourd'hui, effectivement, il faut savoir que ces commissions ont lieu avant le Conseil Municipal. Nous pouvons y traiter de plusieurs sujets, vous pouvez même mettre vous-même des sujets sur la table, alors que lorsqu'il y avait un ordre du jour cela n'était pas forcément possible. Cela laisse plus de latitude à chacun des membres de pouvoir évoquer certains sujets. Cela exige de la part des élus, des adjoints en particulier, un travail plus important puisqu'ils peuvent s'attendre à avoir des questions sur des sujets qui ne sont pas, là encore, répertoriés.

Je crois que nous avons un système qui n'était pas parfait. Aujourd'hui, vous pointez du doigt un système qui, de votre point de vue, ne l'est pas non plus. Je ne sais pas si nous arriverons à trouver l'équilibre. En tout cas, je vous entends ce soir. Je ne suis pas sûr que nous arrivions à trouver une solution parce que si nous revenons à l'ordre du jour après vous allez nous dire : « regardez ce n'était pas à l'ordre du jour et pourtant nous avons abordé tel sujet » ou au contraire : « c'était à l'ordre du jour et puis il a été retiré ». Je crains que nous ne soyons, malheureusement, pas en mesure de satisfaire vos souhaits de ce côté-là.

Monsieur Gerbot : Jamais lorsque nous avons eu, lorsque l'on avait les ordres du jour, nous disions telle ou telle chose contre tel ou tel sujet. Non par rapport à ce que vous venez de dire. Nous n'avons jamais été contre tel ou tel sujet sur les ordres du jour qui nous étaient proposés.

Monsieur le Maire : Je pense que vous m'avez mal compris. Je pense, ce que je disais c'est, que certains ne venaient pas à la commission ou participaient peu à la commission parce que l'ordre du jour ne les intéressait pas particulièrement, c'est tout ce que j'ai dit.

Madame Chevillard : Je pense que c'est dommage quand même qu'il n'y ait plus d'ordre du jour au niveau des commissions parce que quand nous travaillons, notamment en collectif, cela nous permet aussi d'avoir un certain nombre et de rechercher un certain nombre d'informations par rapport à ce qui va être discuté. Je pense que ce n'est pas un problème d'ordre du jour quand les élus ne viennent pas. Je vois pour ma part, il y a des moments où je ne peux pas être présente parce qu'en fonction des jours et des horaires, c'est plus cela le problème que l'ordre du jour. Je crois que c'est un faux problème l'ordre du jour.

Je pense que c'est important que l'on puisse, et sans remettre en cause, on sait très bien qu'à un moment donné il va y avoir une question qui arrive en dernière minute, parler pendant la réunion et qui ne sera pas inscrite à l'ordre du jour ou des questions qui ont été mises à l'ordre du jour mais nous n'avons pas la possibilité de les présenter encore parce qu'il manque un certain nombre de choses. Je crois que nous sommes assez adultes pour ne pas se comporter ainsi. Je pense que, sincèrement, les ordres du jour sont très importants pour les commissions ne serait-ce que pour travailler collectivement.

Monsieur Vanhecke : Je pense qu'il y a deux choses. Il y a à la fois l'aspect commission, vous savez nous sommes dans l'opposition, c'est le seul moyen et alternative où nous pouvons participer au travail de la Municipalité par notre implication et donner notre avis et nos échanges. Il est évident que nous n'allons pas ne pas y aller à ces commissions. C'est le seul outil que l'on nous donne d'échanges, de participation et d'avoir une vie politique directe avec vous. Je peux vous dire à chaque fois que nous y sommes, et nous y sommes très souvent, nous ne pouvons pas porter de jugement sur ceux qui n'y sont pas, et qu'il y a de l'échange avec les membres, les Présidents de commission. A un moment donné, pour nous, c'est quelque chose d'essentiel.

Après, effectivement, la deuxième partie c'est l'ordre du jour. Après, chacun a sa façon de travailler, sa technique. Certains des membres vont travailler sur l'ordre du jour avant, d'autres l'auront pris mais ne vont pas forcément travailler et aller plus loin mais au moins ils auront pris connaissance des sujets. Je pense, qu'effectivement, on ne peut pas nous supprimer ce genre de travail. C'est nous squatter quelque chose. A un moment donné, cela n'est pas logique.

Nous sommes dans une opposition, c'est vrai, mais on ne peut pas nous rendre minimaliste dans une participation. Nous sommes dans un Conseil Municipal, nous sommes élus de la République comme tous les autres élus ici. Vous avez des documents que nous n'avons pas. Nous vous demandons continuellement de nous restituer les documents que nous n'avons pas. C'est exactement la même chose pour le Conseil Communautaire. Nous voulons bien travailler mais il faut être sérieux, Monsieur le Maire.

Je comprends qu'effectivement les services techniques ... Moi, je dis bravo aux services techniques qui font un superbe travail à partir de là, nous n'allons pas les remettre en question, certainement pas. Ce n'est pas pour nous dire : « nous allons retirer une question ou nous allons en remettre une autre », non ce n'est pas cela. C'est le principe de communication et de participation. Soit vous avez envie de travailler avec nous, nous travaillons d'une manière très cordiale et politique, d'une manière cohérente et à partir de là nous nous entendrons bien.

Vous parliez tout à l'heure de roses qui avaient effectivement des épines, je pense que vous nous en mettez des épines. Nous pourrions les supprimer et continuer à travailler correctement dans la suite de nos commissions. M. Gerbot, qui est souvent avec moi aux réunions, a exactement le même argument. Ce n'est pas une question de contestation, de dire que nous sommes dans l'opposition donc nous allons automatiquement nous opposer. Non.

Nous participons très bien à ces commissions. Nous prenons plaisir à y travailler avec tous les Présidents. Je maintiens qu'il nous faut ces ordres du jour et les documents pour que nous puissions travailler, c'est tout. C'est le seul outil que nous puissions avoir en tant qu'élus.

Monsieur le Maire : Nous allons sortir un instant de la théorie et rentrer dans la pratique. Le prochain Conseil Municipal a lieu le 4 novembre. Les commissions vont avoir lieu la semaine précédente aux alentours du 25 octobre. Vous serez informés de la date de cette commission mais si vous voulez avoir le temps de préparer les sujets, grâce à l'ordre du jour cela veut dire qu'il faut au minimum que nous vous l'envoyons le 17 octobre. Nous n'avons pas le temps. Aujourd'hui, cela n'est pas prêt. Le 17 octobre ce n'est pas possible. Nous n'aurons pas les éléments c'est la raison pour laquelle, nous faisons des efforts d'avoir des Conseils Municipaux tous les mois.

Madame Dumoulin : *Hors micro*

Monsieur le Maire : Non, cela par contre c'est non. C'est non parce que regardez déjà, 18 points à l'ordre du jour, nous sommes déjà réunis depuis deux heures et demie. Si demain nous divisons, en tout cas nous faisons moins de Conseils Municipaux, je ne souhaite pas que l'on lasse d'une part les élus, vous prenez plaisir à participer, vous prenez la parole et tout le monde n'a pas votre verve. Nous vous écoutons avec patience quelquefois, moi aussi on m'écoute avec patience. Nous n'allons pas non plus faire des Conseils Municipaux comme je les ai connus qui faisaient 4, 5, 6 voire 7 heures. Ce n'est pas possible.

La loi nous dit que nous devons vous transmettre l'ordre du jour du Conseil Municipal 5 jours francs avant. Nous respectons totalement cela. Pour le reste, nous nous organisons en fonction de nos possibilités. Si je préfère, effectivement, quand cela est possible, nous avons un calendrier qui se bouscule, mais quand cela est possible, si nous pouvons vous transmettre un ordre du jour nous le ferons, quand cela n'est pas possible, nous ne le ferons pas.

Monsieur Iacovella : Je rejoins mes collègues des autres groupes d'opposition. Nous l'avons fait pendant pendant 18 ou 19 mois, enfin toutes les commissions auxquelles nous avons participé. Cet ordre du jour est une façon, d'abord les travaux qui sont présentés cela fait des semaines, des mois parfois qu'ils sont en route, même si vous ne présentez pas tout dans ces commissions, cela permet effectivement de pouvoir échanger. Je suis pleinement d'accord. C'est simplement une question d'animation de vie démocratique.

Je rappelle qu'il y a un an dans cette même salle, la Majorité a voté pour limiter le droit d'expression à trois minutes. Il n'y a aucune raison dans nos pratiques, nos usages, personne n'abuse de quoi que ce soit, en tout cas je n'ai pas été témoin de cela. Maintenant, allez tout à coup encore moins d'informations, nous sommes mis du jour au lendemain sur le fait accompli. Franchement, je le dis, on se demande ce que nous faisons là ? Nous avons de moins en moins de possibilités d'intervenir alors que tout se passe bien. Nous dialoguons, il n'y a pas de débordements, il n'y a rien. J'avoue que je suis vraiment défait un peu par cette annonce qui nous a été faite au mois de juin ou juillet quand on nous a annoncé que cela serait supprimé. Vous avez tous les droits que vous donne la loi. Nous n'avons peut-être pas la même vision de faire vivre les institutions de la République. Je le regrette.

Monsieur le Maire : M. Iacovella, je vous trouve excessif. Compte tenu de ce que l'on me rapporte où vous ne prenez jamais la parole en commission, je vous trouve très sévère. Si vous aviez un intérêt à participer à ces commissions, je pense que vous vous exprimeriez dans ces commissions. Or ce n'est jamais le cas.

Je veux bien que vous nous faisiez tous les reproches de la terre mais à un moment donné, vous avez des commissions profitez-en, regardez les sujets, débattiez. Il n'y a pas besoin de se réunir trois semaines avant pour avoir un avis sur ce que l'on fait sur l'Open de Tennis, on nous propose quelque chose. La Ville propose effectivement de participer à la même hauteur que l'Agglomération. Riorges, qui n'a pas tout à fait les mêmes respects vis-à-vis de l'opposition, que nous nous pouvons avoir et les moyens qu'elle consacre à l'opposition, je vous invite à comparer. Très nettement, ce qu'il se passe dans une commune à côté vous verrez que vous n'avez pas à rougir des modes de traitement qui sont les nôtres à vos égards.

Franchement, je trouve que c'est un faux procès que vous nous faites. Vous avez aujourd'hui, je veux bien que l'on vous donne un ordre du jour mais après vous allez vous plaindre en disant : « Regardez cela ce n'était pas à l'ordre du jour » ou « Cela vous l'avez retiré ». Alors je veux bien que nous reprenions, mais je vous annonce clairement il y aura des sujets qui ne pourront pas être transmis par ordre du jour parce qu'ils ne seront pas prêts à être transmis au moment où vous les voudriez. Tout simplement parce que nous avons des sujets, je ne peux pas être non plus sur le dos des services et leur dire vous n'allez pas assez vite. Les services ont un objectif, c'est le Conseil Municipal. Les documents doivent être prêts à partir 5 jours avant la date du Conseil Municipal. Si le dossier n'est pas prêt, il ne sera sûrement pas prêt à partir en commission 15 jours avant. C'est sûr. C'est comme ça. Maintenant je veux bien que nous vous remettions un ordre du jour mais après vous allez vous plaindre que cet ordre du jour n'est pas complet.

Madame Dumoulin : *Hors micro*

Monsieur Vanhekce : *Hors micro*

Monsieur le Maire : Mais si vous vous êtes plaints. C'est ce que vous avez oublié justement.

Madame Dumoulin : Non.

Monsieur le Maire : Mais si.

Monsieur Vanhecke : Juste une dernière réflexion. On dirait que les élus qui participent aux commissions sont notés par rapport à leur participation. On dirait que nous sommes en classe. Effectivement, j'espère que j'ai une bonne note, que M. Iacovella également et que tout le monde ait une bonne note, au moins la moyenne pour repasser aux commissions. Je pense que ce n'est pas logique effectivement qu'il y ait un rapport à l'issue de la commission auprès de votre personne pour dire : « M. Gerbot il n'a pas dit grand-chose » ou alors « Il n'y a que lui que l'on entend ». Je trouve que c'est un petit peu dommage d'en arriver là. Je ne suis pas venu au Conseil Municipal pour entrer en classe.

Monsieur le Maire : Vous avez raison. Mais ce n'est pas une question de caricaturer cela par rapport à une classe. Simplement, quand vous avez effectivement des dossiers importants qui sont traités en commission et que nous avons des élus qui ne pipent pas mot, ne posent pas de questions, ne font pas de critiques et que parce que le Conseil Municipal est retransmis en direct, parce qu'il y a la presse, là par contre se déchaînent, pardon de vous le dire, je ne suis pas sûr que cela soit une bonne pratique. Vous avez beau rigolé c'est une réalité flagrante.

Monsieur Iacovella : Depuis 18 mois, cela doit être ma quatrième intervention au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Non je ne pense pas.

Monsieur Iacovella : Je suis désolé. Je suis quelqu'un d'effectivement discret. Je m'en excuse. Là, c'est vraiment le comble. Nous pouvons les reprendre puisque c'est enregistré.

Monsieur le Maire : Quatrième intervention en 18 mois, vous en avez déjà fait trois ce soir, excusez-moi mais vous avez la mémoire courte.

Monsieur Brasseur Minard : Juste pour peut-être mettre un terme à cette discussion, qui pour moi, je trouve bizarre, je fais partie de la commission culture. Maintes et maintes fois des techniciens sont là et même les directeurs des structures, il n'a jamais été posé aucune question de l'opposition si ce n'est en Conseil Municipal où les techniciens et la directrice du Théâtre, je citerai cet exemple-là, n'étaient pas là.

Monsieur Vanhecke : Mais non, stop.

Monsieur Brasseur Minard : Si. Il y a des questions qui ne sont pas posées en commission. Vous ne profitez pas quand les gens sont là, je pense très bien à Agnès Houart qui était présente, aucune question ne lui a été posée. Conseil Municipal arrive, le sujet vous est présenté, je le présente, Agnès Houart n'étant pas présente, vous posez des questions très techniques auxquelles nous ne pouvons pas répondre. A un moment donné, profitez des commissions, vous demandez de l'échange, profitez des échanges à ces moments-là. C'est un lieu de discussion et de débat entre vous, nous et les techniciens.

Monsieur Vanhecke : Je voudrais juste reprendre votre propos. Souvenez-vous effectivement à une commission culture, M. Banchet a bien précisé de poser les questions en commission pour ne pas les reprendre en Conseil Municipal. Effectivement, nous essayons de poser le plus de questions possibles mais ce n'est pas pour autant que nous ne les reprendrons pas en Conseil Municipal. Ne dites pas que les questions ne sont pas posées. Ce n'est pas possible de dire cela. Soit effectivement, vous n'entendez pas nos questions.

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, pardon de vous prendre en flagrant délit, Monsieur Vanhecke, mais vous êtes en train de nous dire que vous posez des questions en commission, vous obtenez des réponses et vous les reposez en Conseil Municipal ?

Monsieur Vanhecke : Non, j'ai simplement dit.

Monsieur le Maire : Si cela n'est pas uniquement pour faire de la communication, je pense que le fond, vous vous éloignez du fond.

Monsieur Vanhecke : Je pense qu'effectivement une commission où il y a des questions techniques à poser ou des précisions, que nous restituons à notre groupe et que quelquefois nous les reposons parce que nous avons besoin d'aller plus loin dans la question, il faut tout de même arrêter sur ce genre de propos. Mais ne dites pas qu'en commission culture, il n'y a pas de questions très précises aux uns et aux autres. Le dernier, je crois que j'ai posé des questions.

Monsieur le Maire : Voyez-vous ce qui est malheureusement triste, c'est que nous venons de passer environ un quart d'heure à débattre de cela alors que le sujet sur lequel nous devons voter c'est l'Open International de Tennis de Roanne. Quelles ont été vos questions sur le sujet ? Aucune. Vous faites ce que vous voulez. Vous intervenez sur les sujets que vous voulez. Je vous donne volontiers la parole. Simplement pour répondre à M. Iacovella, nous avons effectivement un temps de parole qui est limité, vous l'avez respecté mais il est limité parce que justement vous savez qu'il est limité. Sinon nous serions sur des digressions, je dois aussi vous le rappeler M. Iacovella, il n'y a pas si longtemps vous aviez des digressions qui dépassaient le temps de parole avant que nous votions.

Madame Dumoulin : Je n'ai pas l'intention de fermer la conversation. Je voudrais simplement reprendre pour la question de l'Open de Tennis, qui est un très bon exemple et illustre parfaitement ce que nous venons d'échanger au moins pendant un quart d'heure. Nous aurions eu à cette commission des éléments pour travailler ensemble, la seule information que nous avons eue c'est la subvention que nous allions proposer. C'est un peu limité quand même. Par exemple, nous n'avions pas sous les yeux le budget complet cela aurait été intéressant d'avoir au moins au moment de la commission même si vous ne nous le donnez pas avant.

Monsieur le Maire : Madame Dumoulin, juste une petite question. Vous avez posé la question en commission sur le budget complet ?

Madame Dumoulin : Mais il faut aussi de temps en temps apporter des éléments pour alimenter la conversation démocratique Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : D'accord, nous devons faire le boulot à votre place, poser les questions que vous auriez aimé poser et que vous n'avez pas pensé poser.

Madame Dumoulin : Je n'ai jamais dit cela. Ecoutez Monsieur le Maire, je pense que nous sommes, ici, entre gens responsables. Nous avons, avant je me souviens très bien, parce que j'ai quand même une belle pratique de l'opposition, j'en suis fière.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, vous devriez vous poser la question pourquoi ?

Madame Dumoulin : J'en suis fière, Monsieur, de faire vivre la démocratie dans mon travail d'opposition. Je voulais simplement vous dire qu'avant nous avons des documents qui n'étaient pas obligatoirement sous format papier, mais qui pouvaient être donnés à voir par la vidéoprojection. Je trouvais cela très intéressant. Cela se fait encore dans certaines commissions parce qu'au fur et à mesure, nous pouvions échanger sur ces documents. Je crois que nous avons besoin, je ne suis pas une spécialiste de l'organisation événementielle du tennis, je suis désolée de ne pas l'être. Je pense que nous pourrions avoir des documents qui alimentent notre réflexion démocratique. Désolée de ne pas être spécialiste de l'événementiel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec A&C Event's, et de lui allouer une subvention exceptionnelle de 25 000 €.

Les Groupes "Collectif 88 %" et "A Gauche pour Roanne" se sont abstenus.

## EDUCATION - JEUNESSE

### **18. Festival Roanne Jeunes Talents - Convention de partenariat avec ENEDIS – Approbation**

Madame Brun : Roanne Jeunes Talents est un festival qui a pris toute sa place depuis quelques années, permettant de mettre en lumière de jeunes artistes roannais sur des thèmes artistiques, musicaux ou culinaires. Des partenariats publics ou privés ont pu être établis sous forme de dons d'objets, de réductions sur certaines prestations.

ENEDIS est l'un de ces partenaires et a souhaité s'associer au festival en participant à hauteur de 2 000 € pour l'année 2021, à la réalisation de transformateurs décorés dont il est propriétaire. Ainsi, depuis 2017, les lauréats graff ont la possibilité de graffer les transformateurs ENEDIS, les rendant plus jolis et attractifs. 11 ont déjà été décorés et 3 autres vont l'être en 2022.

Afin de permettre ce partenariat financier, il convient d'établir une convention.

Monsieur le Maire : Est-ce que je peux connaître le motif, M. Gerbot, par intérêt personnel, sur votre abstention ?

Monsieur Gerbot : *Hors micro*

Monsieur le Maire : Ce n'était pas à l'ordre du jour de la commission ? Prenez le micro si vous voulez être entendu.

Monsieur Gerbot : Nous ne sommes pas pour la publicité envahissante alors 2 000 €. Franchement, je vais vous dire, je reviens sur l'abstention et c'est pour...histoire de rigoler un bon coup.

Monsieur le Maire : Pour que les choses soient claires. Il ne s'agit pas de publicité. Il s'agit de décorer les transformateurs avec des dessins, des peintures d'animaux.

Monsieur Gerbot : Effectivement je dis pour.

Monsieur le Maire : Il me semblait que vous faisiez fausse route.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention à intervenir avec le partenaire ENEDIS.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h40.

La Secrétaire,



**Vickie REDEUILH**

Le Maire,



**Yves NICOLIN**  
Président de Roannais Agglomération